



Les FRANCAIS ET LA REFORME D'ASSURANCE MALADIE

Marie-Odile SIMON

Collection des Rapports N°239

Janvier 2006

**Département « *Evaluation des Politiques Sociales* »
dirigé par Matthieu ANGOTTI**

Pour consulter la version papier, veuillez contacter le Centre Infos Publications,
Tél. : 01 40 77 85 01 , e-mail : publications@credoc.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
1^{ÈRE} PARTIE : LES FRANÇAIS ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.....	7
I. <i>Caractéristiques de la couverture santé.....</i>	7
I.1 Pas d'évolution du taux de couverture en complémentaire santé.....	7
I.2 Une prise de conscience des personnes sans complémentaire ?.....	8
I.3 Une majorité de personnes couvertes par un contrat collectif.....	9
II. <i>L'arbitrage entre complémentaire individuelle et collective</i>	10
II.1 Le contrat individuel concerne principalement des personnes n'ayant pas accès à une complémentaire d'entreprise	10
II.2 Les trois quarts des personnes couvertes par une complémentaire individuelle préféreraient un contrat collectif si elles en avaient la possibilité	11
II.3 Les Français couverts par une complémentaire d'entreprise y sont attachés	11
II.4 ... mais souscriraient un contrat individuel s'ils n'avaient plus accès à un contrat collectif	12
II.5 Encore plus de Français souhaitent que soient favorisées les complémentaires d'entreprise	13
III. <i>Opinions sur le coût de la complémentaire santé</i>	14
III.1 Un montant des cotisations un peu cher au vu des garanties.....	14
III.2 Une certaine fatalité face aux hausses des cotisations.....	15
III.3 Pas de préférence marquée entre les deux options de remboursement proposées.....	17
III.4 Le tiers-payant : un acquis sur lequel une majorité ne souhaite pas revenir	19
IV. <i>La situation des chômeurs et des retraités</i>	20
IV.1 Une moitié dans le champ de la loi Evin.....	20
IV.2 Une proposition plus systématique pour les retraités que pour les chômeurs	21
2^{ÈME} PARTIE : LES FRANÇAIS ET LA RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE	22
I. <i>L'information sur la réforme</i>	22
I.1 Une majorité de Français estime être bien informée	22
I.2 Les Français connaissent surtout la déclaration du médecin traitant et le forfait de 1 €.....	24
I.3 Principal vecteur d'information : les médias.....	25
II. <i>La perception de l'utilité de la réforme.....</i>	27
III. <i>Les modifications de comportement.....</i>	29
III.1 Pas d'impact du forfait de 1 €.....	29
III.2 Les Français assez partagés sur la faisabilité du parcours de soins.....	30
ANNEXES : TRIS À PLAT	35

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de couverture des Français en complémentaire santé selon l'âge.....	7
Figure 2 : Taux de couverture des Français en complémentaire santé selon le niveau de revenus en euros.....	8
Figure 3 : Répartition par type de couverture	9
Figure 4 : Pourquoi n'avez-vous pas souscrit à la complémentaire d'entreprise alors que vous en aviez la possibilité ?	10
Figure 5 Si vous aviez le choix, souscrieriez-vous à une complémentaire d'entreprise ?	11
Figure 6 (Pour les couvertures obligatoires) si vous aviez le choix, auriez-vous préféré souscrire une complémentaire santé individuelle ?.....	12
Figure 7 Si complémentaire obligatoire, Si vous n'aviez pas de complémentaire santé ni par votre entreprise, ni par votre conjoint, est-ce que vous prendriez un contrat individuel de complémentaire santé *?.....	13
Figure 8 Selon vous, quel système devrait être favorisé à l'avenir ?.....	14
Figure 9 Aujourd'hui, par rapport à vos garanties, avez-vous le sentiment de payer ?.....	14
Figure 10 Rapport coût/garantie selon le type de couverture.....	15
Figure 11 Si vos cotisations de complémentaire santé augmentent pour 2006 d'environ 10%,	16
Figure 12 Attitude face à l'augmentation des cotisations selon l'âge	16
Figure 13 : Attitude face à l'augmentation des cotisations selon le type de couverture.....	17
Figure 14 en matière de remboursement de votre complémentaire santé, à cotisation égale, quelle serait pour vous la meilleure option ?	17
Figure 15 Préférence pour un remboursement quasi-total selon le revenu	18
Figure 16 : Préférence entre niveau ou champs des remboursements selon le type de couverture	18
Figure 17 Seriez-vous prêt à ne plus bénéficier du tiers payant et donc faire l'avance de vos remboursements de complémentaire santé au pharmacien, en contrepartie d'une légère baisse de vos cotisations ?	19
Figure 18 Part de personnes prêtes à renoncer au tiers payant selon le niveau de revenus	20
Figure 19 : (Chômeurs et retraités) Bénéficiez-vous d'une complémentaire d'entreprise dans le cadre de votre dernier emploi ?	20
Figure 20 : (Chômeurs et retraités couverts par une complémentaire d'entreprise au cours de leur dernier emploi) L'organisme assureur vous a-t-il fait une proposition pour conserver cette complémentaire ?	21
Figure 21 (A tous) Au sujet de la réforme de l'assurance maladie, vous vous estimez ?	22
Figure 22 (A tous) Part de bien informés selon l'âge.....	23
Figure 23 Part de bien informés selon le niveau de revenus en euros.....	23
Figure 24 Part de bien informés selon la situation familiale	24
Figure 25 : Part de bien informés selon le type de couverture	24
Figure 26 Notoriété des principales dispositions de la réforme	25
Figure 27 Jugez-vous que l'information délivrée par votre organisme assureur sur la réforme de l'assurance maladie et son impact sur votre complémentaire santé est.....	26
Figure 28 Évolution du taux de satisfaction selon l'âge.....	26
Figure 29 (A tous) Jugez-vous ces dispositions utiles ?.....	27
Figure 30 : Variation du sentiment d'utilité des dispositions selon le niveau de connaissance	28
Figure 31 (A tous) la réforme est-elle utile ?	28

Figure 32 Part des personnes jugeant la réforme plutôt utile selon le niveau d'information	29
Figure 33 Le forfait de 1 €a-t-il modifié ou va-t-il modifier votre comportement.....	29
Figure 34 Part de personnes ayant modifié leur comportement selon le niveau de revenus	30
Figure 35 Taux de déclaration de médecin traitant selon la taille d'agglomération.....	31
Figure 36 Taux de déclaration de médecin traitant selon l'âge.....	31
Figure 37 Taux de déclaration de médecin traitant selon la situation professionnelle	32
Figure 38 : Taux de déclaration d'un médecin traitant selon le type de couverture.....	32
Figure 39 Pour vous, le respect du parcours de soins est une mesure ... à respecter.....	33
Figure 40 Taux des personnes estimant le parcours de soins plutôt facile à respecter selon l'âge	33

INTRODUCTION

En mai 2004, le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) a chargé le CREDOC de réaliser une première enquête pour recueillir l'opinion de la population française sur le système d'assurance maladie et le rôle de la complémentaire santé. A l'époque, les parlementaires réfléchissaient à une réforme importante du système d'assurance maladie.

En août 2004, une réforme a effectivement été votée, visant à responsabiliser les différents acteurs concernés (patients, professionnels de santé, organismes de complémentaire santé). Dès le 1er janvier 2005, les premières dispositions ont été appliquées, comme la contribution de 1 € non pris en charge sur le remboursement des actes, la hausse du forfait journalier hospitalier ou encore celle de la CSG. Depuis le 1er juillet 2005, l'assuré doit avoir choisi son médecin traitant dans le cadre du parcours de soins. Cette mesure s'accompagne, à compter du 1er janvier 2006, de l'adaptation des complémentaires santé aux dispositions du contrat responsable (décret du 29 septembre 2005). Ce contrat responsable ne pourra pas prendre en charge les majorations imposées par l'assurance maladie en cas de non respect du parcours de soins. En contrepartie, les avantages fiscaux et sociaux réservés aux complémentaires sont maintenus.

Dans ce nouveau contexte, le CTIP a souhaité réaliser une deuxième enquête auprès de l'ensemble de la population française, afin de connaître son niveau d'information et son opinion sur la réforme.

Afin de permettre des comparaisons avec l'enquête de mai 2004, la méthodologie de l'enquête a été reproduite : enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 1200 individus interrogés, avec une sur-représentation des salariés du secteur privé pour pouvoir faire des traitements spécifiques. L'échantillon a ensuite été redressé pour pouvoir fournir des résultats reflétant la situation et l'opinion de l'ensemble des Français. Les résultats sont représentatifs en terme d'âge, sexe, localisation géographique et situation professionnelle de la population française âgée de 18 à 70 ans.

Le questionnaire s'articulait autour de quatre axes majeurs :

- ✓ La couverture santé des Français : type, ancienneté, etc.,
- ✓ L'arbitrage entre complémentaire d'entreprise et complémentaire individuelle,
- ✓ La couverture des retraités et des chômeurs,
- ✓ L'opinion sur les réformes et évolutions prochaines en matière d'assurance maladie.

Les données factuelles sur la couverture santé des Français n'ont pas évolué depuis mai 2004 : le taux de couverture est constant, comme la répartition entre les différents types de complémentaire.

*Cependant, les personnes non couvertes sont plus nombreuses que l'année dernière à songer à s'assurer, laissant présager une possible amélioration du taux de couverture. Les personnes ayant une couverture collective sont également plus nombreuses à imaginer prendre une couverture individuelle si jamais elles ne pouvaient plus bénéficier de leur couverture d'entreprise : ces deux évolutions témoignent **d'une prise de conscience de l'importance de la complémentaire santé** pour pallier la baisse des remboursements de la Sécurité sociale.*

***L'attachement à la couverture collective, par le biais de l'entreprise, s'est également renforcé en 18 mois.** Trois indicateurs en témoignent : les personnes couvertes individuellement qui pourraient bénéficier d'un contrat collectif sont encore moins nombreuses que l'année passée, les personnes couvertes individuellement qui souhaiteraient accéder à un contrat collectif sont au contraire en hausse. Enfin, la part de Français qui souhaite que l'État favorise cette forme de contrat a également augmenté.*

***Les Français sont de plus en plus nombreux à trouver que leur complémentaire santé est chère.** Ce sont les personnes ayant une couverture collective qui ont le plus révisé leur jugement, réduisant fortement l'écart avec les personnes ayant une couverture individuelle, qui sont une majorité à trouver que leur complémentaire est chère par rapport aux garanties proposées.*

Malgré ce sentiment de plus en plus partagé de payer trop cher, les Français envisagent généralement de garder les mêmes garanties et de payer l'intégralité de l'augmentation si leur organisme leur demande une nouvelle hausse de 10%. Par contre, ils ne sont que 40 % à se dire prêts à renoncer au tiers payant en contrepartie d'une légère baisse des cotisations.

***Sur la réforme de l'assurance maladie, une majorité de Français estime avoir été bien informée, essentiellement par le biais des médias.** C'est en particulier la déclaration du médecin traitant et le forfait de 1 € qui sont les dispositions les mieux connues, loin derrière le parcours de soins et surtout les contrats responsables des complémentaires santé.*

Les Français sont assez partagés sur l'utilité de cette réforme, même si environ 60% estiment qu'elle aura un impact sur la limitation des dépenses de santé et l'amélioration des soins.

La mise en place du forfait de 1 € n'a quasiment pas eu d'impact sur le comportement des personnes interrogées, à l'exception des personnes à faibles ressources. Les deux tiers des Français estiment que le parcours de soins est plutôt facile à respecter.

LES FRANÇAIS ET LA COMPLEMENTAIRE SANTE

I. CARACTERISTIQUES DE LA COUVERTURE SANTE

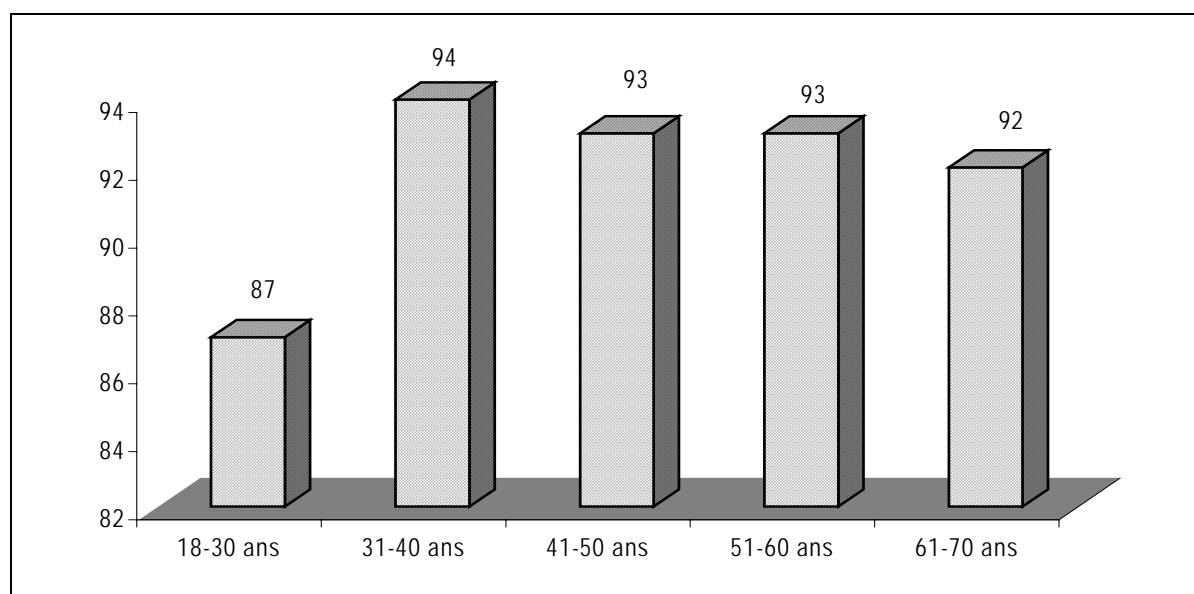
I.1 Pas d'évolution du taux de couverture en complémentaire santé

La quasi-totalité des Français âgés de 18 à 70 ans déclare posséder une complémentaire santé (91%). Ce taux est identique à celui obtenu en 2004.

Ce taux de couverture varie un peu selon le profil socio-démographique de la personne :

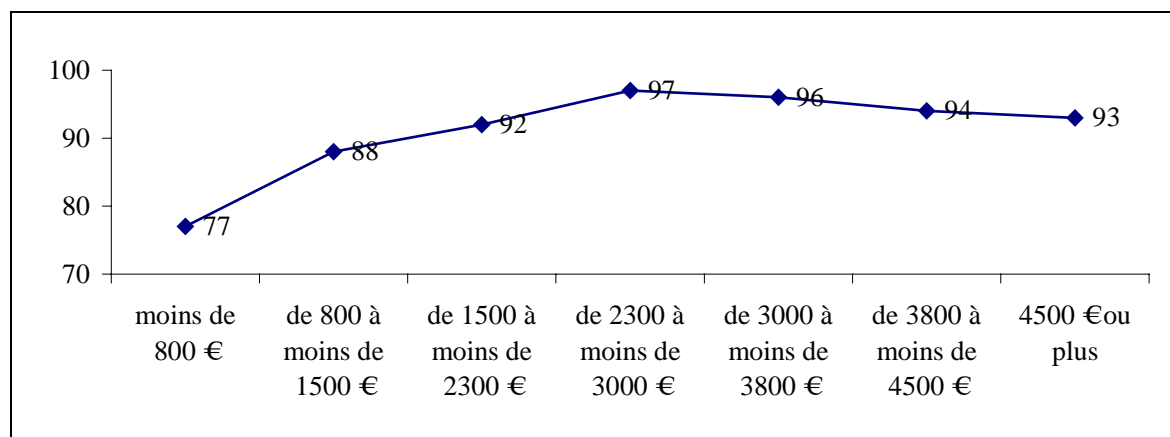
- Le taux de couverture **des hommes est un peu moins élevé que celui des femmes** (89% contre 94%).
- Le taux de couverture **des salariés du public est particulièrement élevé** (98%), celui des salariés du privé est dans la moyenne (92%).
- **Les personnes ayant des faibles ressources et les 18-25 ans** sont un peu moins bien couvertes, comme en témoigne les deux graphiques ci-dessous.
-

Figure 1 : Taux de couverture des Français en complémentaire santé selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Figure 2 : Taux de couverture des Français en complémentaire santé selon le niveau de revenus en euros



Source : CREDOC-CTIP, 2005

I.2 Une prise de conscience des personnes sans complémentaire ?

Comme l'année passée, l'enquête permettait de faire un zoom sur les personnes n'ayant pas de complémentaire santé :

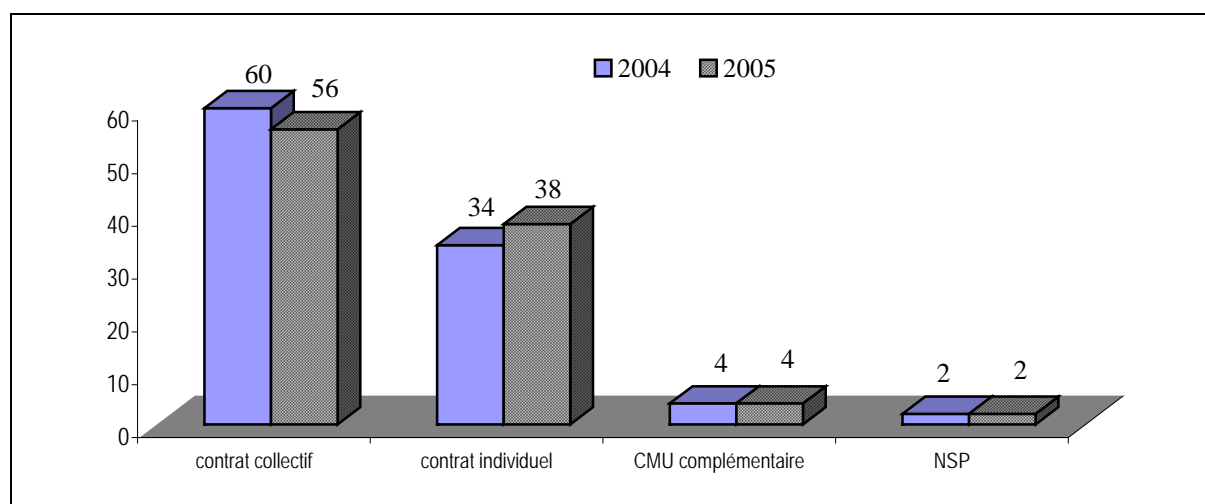
- **55% ont eu une complémentaire par le passé, soit le même taux qu'en 2004** : 27% à leur nom, 7% au nom du conjoint et 21% au nom des parents.
 - En général, ils ont perdu ce contrat car ils ont quitté l'entreprise qui leur permettait d'en bénéficier ou ils ne sont plus étudiants (31%), ils ont mis fin à leur complémentaire individuelle qu'ils trouvaient trop chère ou dont ils estimaient ne pas avoir besoin (31%) ou ils ne pouvaient plus être ayant droit d'un proche (26%).
 - **35% des personnes non couvertes envisagent de prendre une complémentaire dans l'année, soit un taux deux fois supérieur à celui de 2004.** On peut y voir un signe annonciateur d'une future amélioration du taux de couverture en complémentaire santé, qui pourrait s'expliquer par une prise de conscience des risques financiers qu'entraînent l'absence de couverture maladie, renforcé par le désengagement très médiatisé de la Sécurité sociale qui diminue ses taux de remboursement.
- Il reste encore une majorité de personnes (56%) qui n'envisage pas de prendre une complémentaire santé. Elles mettent alors en avant le coût trop élevé (50%) ou encore le sentiment de ne pas en avoir besoin (40%).
- 9% ne se prononcent pas.

I.3 Une majorité de personnes couvertes par un contrat collectif

Que ce soit personnellement ou par le biais de leur conjoint ou de leurs parents, **56% des personnes interrogées sont couvertes par un contrat collectif d'entreprise, 38% ont souscrit un contrat individuel** et 4% bénéficient de la CMU complémentaire. *Cette répartition est semblable à celle obtenue dans l'enquête précédente.*

Comme l'année dernière, il semble que la part des personnes couvertes par la CMU complémentaire soit inférieure à la réalité (8%). Il est possible que quelques personnes bénéficiant de la CMU aient répondu avoir un contrat individuel.

Figure 3 : Répartition par type de couverture



Source : CREDOC-CTIP, 2005

76% des Français sont personnellement assurés par une complémentaire santé (assurés directs), qu'elle soit individuelle ou collective, 15% sont rattachés à la complémentaire du conjoint, 4% à la complémentaire des parents, 4% à la CMU complémentaire. *Ces chiffres sont stables par rapport à l'enquête précédente.*

II. L'ARBITRAGE ENTRE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Plusieurs questions visaient à recueillir et à mesurer l'évolution de l'opinion des Français sur leur sensibilité aux complémentaires individuelle ou d'entreprise. Ont-ils eu le choix ? Quels éléments les ont guidé dans leur choix ?

II.1 Le contrat individuel concerne principalement des personnes n'ayant pas accès à une complémentaire d'entreprise

Parmi les personnes ayant souscrit un contrat individuel, en leur nom propre ou en celui d'un tiers, 22% auraient pu souscrire à un contrat collectif, par le biais de leur employeur ou de celui de leur conjoint. *Ce chiffre est en baisse par rapport à l'enquête précédente où il était de 31%.*

Ainsi, la complémentaire individuelle concerne essentiellement des personnes qui n'ont pas eu la possibilité de bénéficier d'un contrat collectif.

Les personnes qui ont le choix et ont préféré la complémentaire individuelle le font pour des motifs variés, *qui sont les mêmes que ceux de l'enquête précédente :*

- avoir une complémentaire indépendante de leur emploi,
- la complémentaire d'entreprise est trop coûteuse,
- les garanties de la complémentaire d'entreprise ne sont pas adaptées à leur situation personnelle,
- ils avaient déjà une complémentaire individuelle avant d'être embauché : ils sont satisfaits de leur organisme complémentaire et ne voient pas d'intérêt à en changer.
- Enfin d'autres raisons : la complémentaire santé vient de se mettre en place récemment, ils ne sont pas éligibles à la complémentaire santé de l'entreprise, ils pensent changer et n'ont pas encore fait de démarches, etc.

Figure 4 : Pourquoi n'avez-vous pas souscrit à la complémentaire d'entreprise alors que vous en aviez la possibilité ?

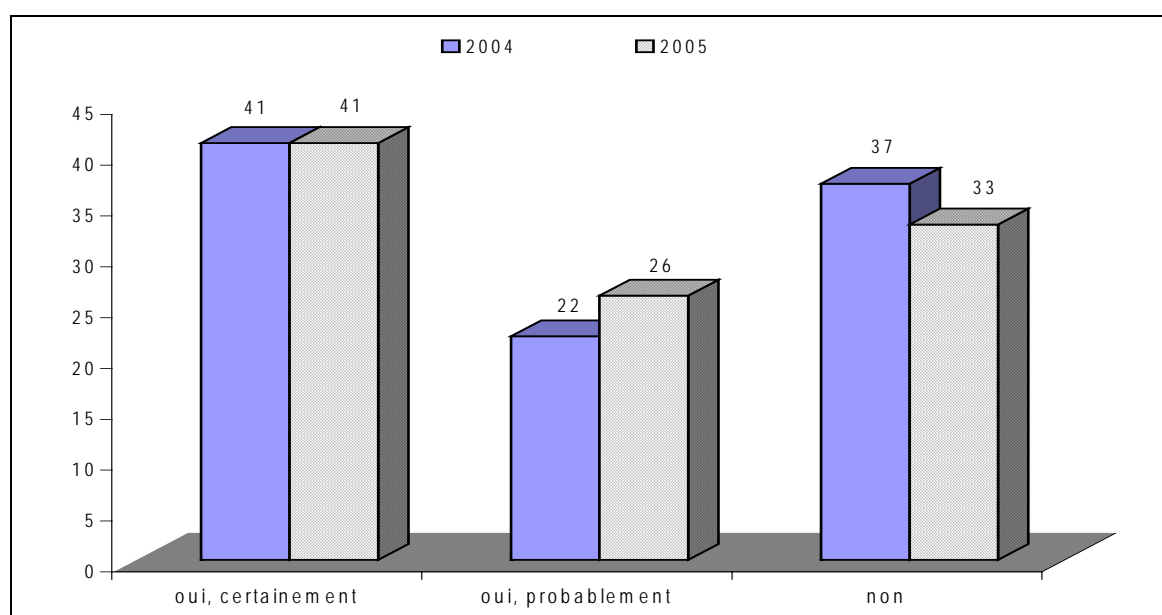
	Effectifs	%
Les cotisations sont trop élevées	21	22
Les garanties ne sont pas adaptées à votre situation personnelle	17	18
Vous souhaitez avoir une complémentaire indépendante de votre emploi	24	26
Avait déjà une complémentaire avant d'être embauché	10	11
Autre raison	22	23
Total	94	100

Source : CREDOC-CTIP, 2005

II.2 Les trois quarts des personnes couvertes par une complémentaire individuelle préféreraient un contrat collectif si elles en avaient la possibilité

Parmi les personnes couvertes par une complémentaire individuelle et qui n'ont pas accès à une complémentaire d'entreprise, nombreuses sont celles qui déclarent qu'elles opteraient pour une complémentaire d'entreprise, si elles en avaient le choix : 41% estiment qu'elles le feraient certainement et 26% probablement. *Ce dernier chiffre est légèrement plus élevé que l'année dernière.*

Figure 5 Si vous aviez le choix, souscrieriez-vous à une complémentaire d'entreprise ?



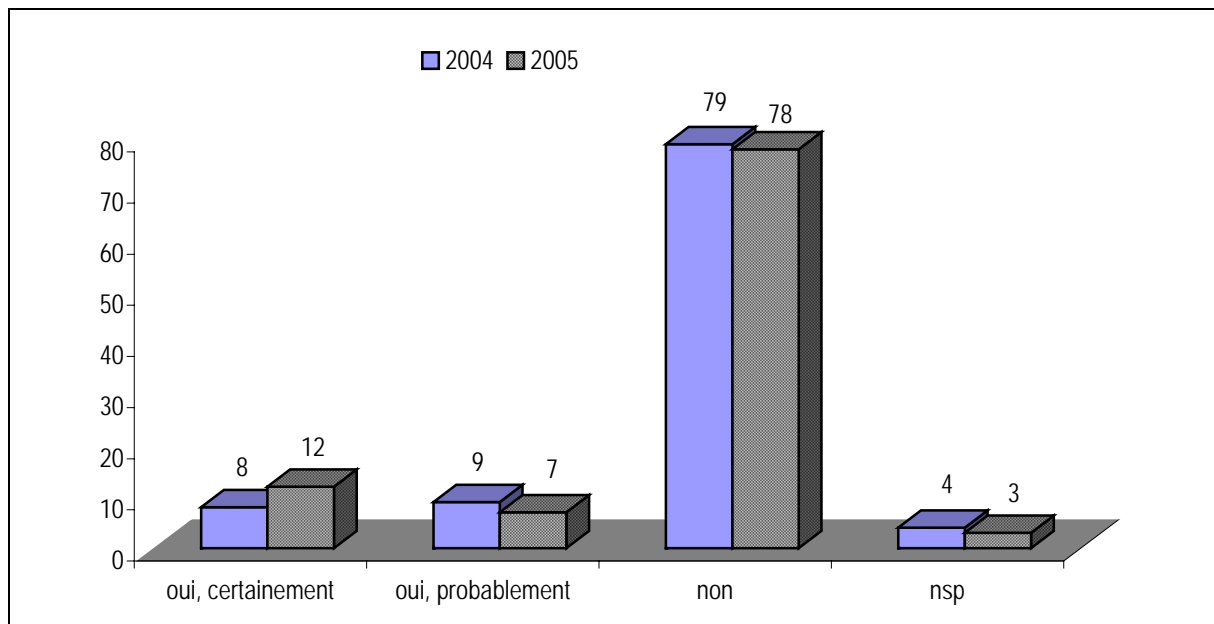
Source : CREDOC-CTIP, 2004

II.3 Les Français couverts par une complémentaire d'entreprise y sont attachés ...

Parmi les Français couverts par une complémentaire d'entreprise, la moitié ne sont pas obligés d'y souscrire : ils ont eu le choix entre complémentaire individuelle et collective et ont préféré la complémentaire d'entreprise.

Parmi les personnes ayant une complémentaire obligatoire, peu nombreuses sont celles qui préféreraient souscrire un contrat individuel, si elles avaient le choix : 12% certainement et 7% probablement.

Figure 6 (Pour les couvertures obligatoires)
si vous aviez le choix, auriez-vous préféré souscrire une complémentaire santé individuelle ?



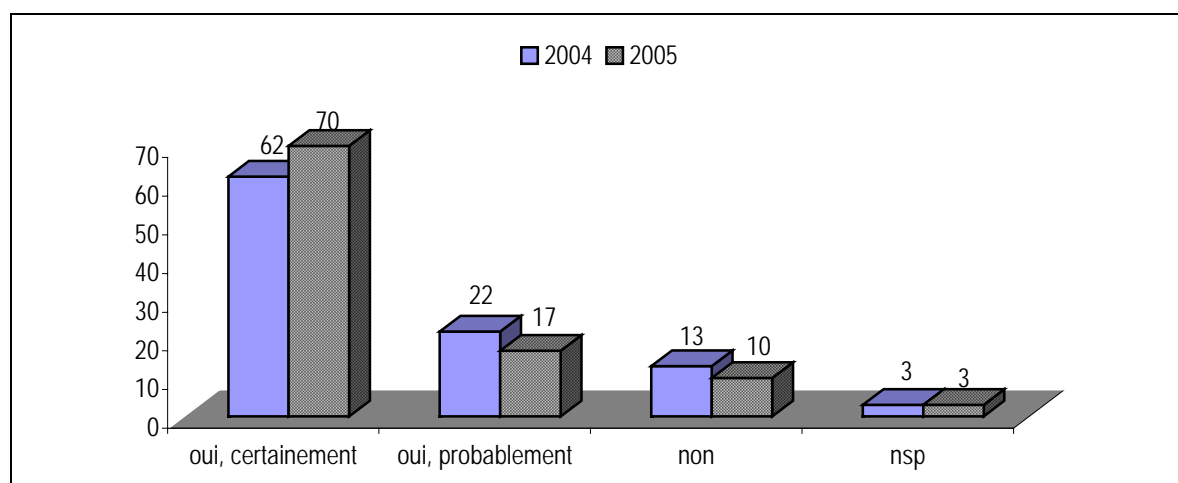
Source : CREDOC-CTIP, 2004-2005

II.4 ... mais souscriraient un contrat individuel s'ils n'avaient plus accès à un contrat collectif

L'attachement au contrat collectif est finalement encore plus marqué que l'année précédente : moins de personnes couvertes en individuel qui pourraient bénéficier d'un contrat collectif, plus de personnes couvertes en individuel qui souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un contrat collectif.

S'ils n'avaient plus accès à une complémentaire d'entreprise, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers, une fois informés du prix moyen que leur coûterait une complémentaire compte tenu de leur âge, **70% déclarent qu'ils prendraient certainement un contrat individuel et 17% probablement.** *Ces chiffres sont légèrement plus élevés que l'année dernière,* et semblent confirmer une prise de conscience de l'ensemble des Français sur l'importance de la complémentaire santé.

**Figure 7 Si complémentaire obligatoire,
Si vous n'aviez pas de complémentaire santé ni par votre entreprise, ni par votre conjoint,
est-ce que vous prendriez un contrat individuel de complémentaire santé *?**



**(sachant que pour une couverture de base, en fonction de votre âge, elle vous coûterait (x euros, cf. grille de tarif de contrat individuel pour une garantie de base renforcée en optique et en dentaire)*

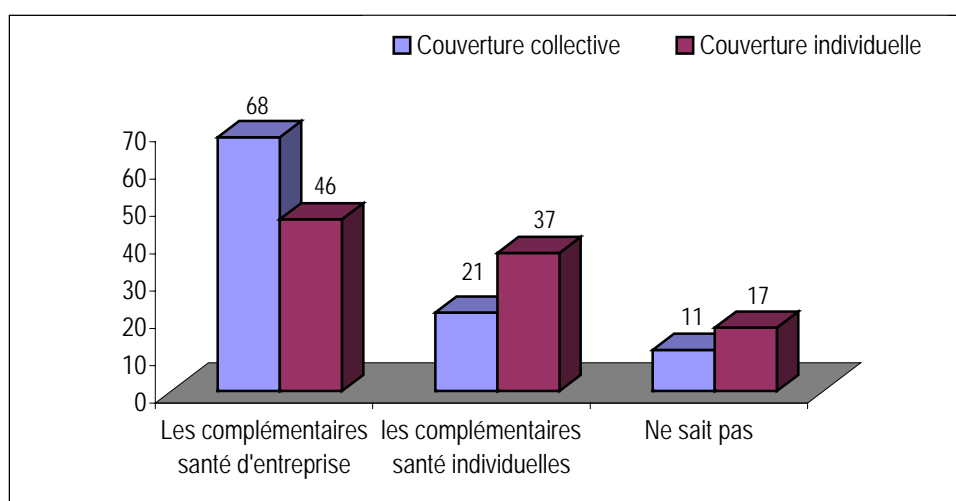
Source : CREDOC-CTIP, 2004-2005

II.5 Encore plus de Français souhaitent que soient favorisées les complémentaires d'entreprise

Entre le système de la complémentaire d'entreprise et celui du contrat individuel, une majorité de Français, 58% **souhaitent que le premier soit favorisé à l'avenir**, 28% souhaitent plutôt que les contrats individuels le soient, 14% ne se prononcent pas. **Les français s'expriment encore plus nettement que l'année précédente en faveur du contrat collectif (49%)**, nouveau signe du renforcement de l'attachement au contrat collectif.

Même les personnes couvertes par un contrat individuel mettent plus en avant les contrats collectifs que les contrats individuels, comme en témoigne le graphique ci-après.

Figure 8 Selon vous, quel système devrait être favorisé à l'avenir ?



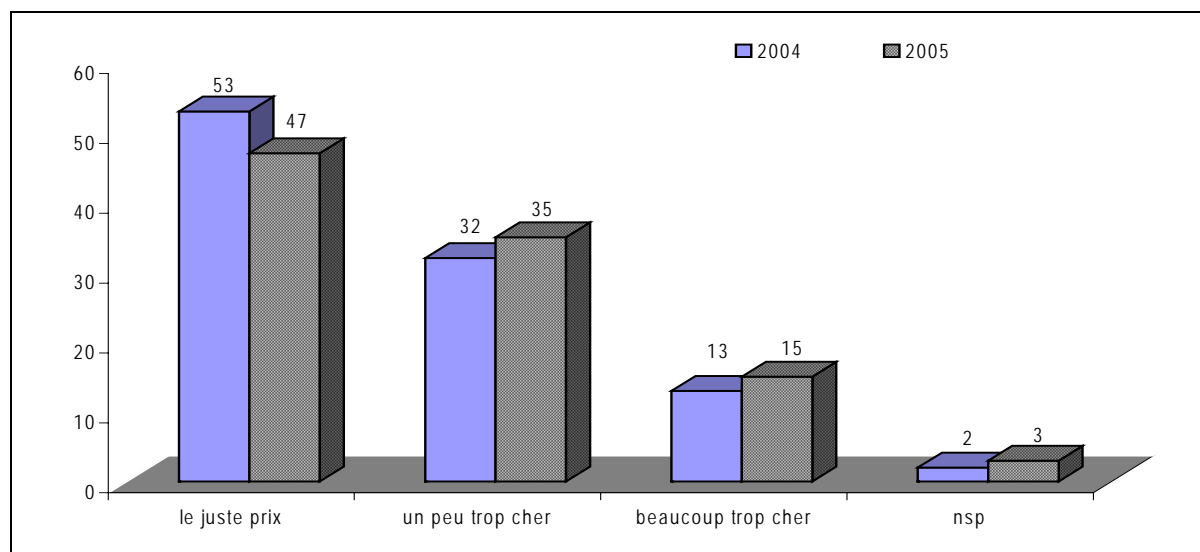
Source : CREDOC-CTIP, 2005

III. OPINIONS SUR LE COUT DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE

III.1 Un montant des cotisations un peu cher au vu des garanties

La moitié des français estiment que leur complémentaire santé est chère par rapport aux garanties. Cette proportion a augmenté par rapport à 2004. Rappelons que les complémentaires ont massivement augmenté au cours des dernières années ; les Français se rendent compte de ces hausses significatives et régulières.

Figure 9 Aujourd'hui, par rapport à vos garanties, avez-vous le sentiment de payer ?

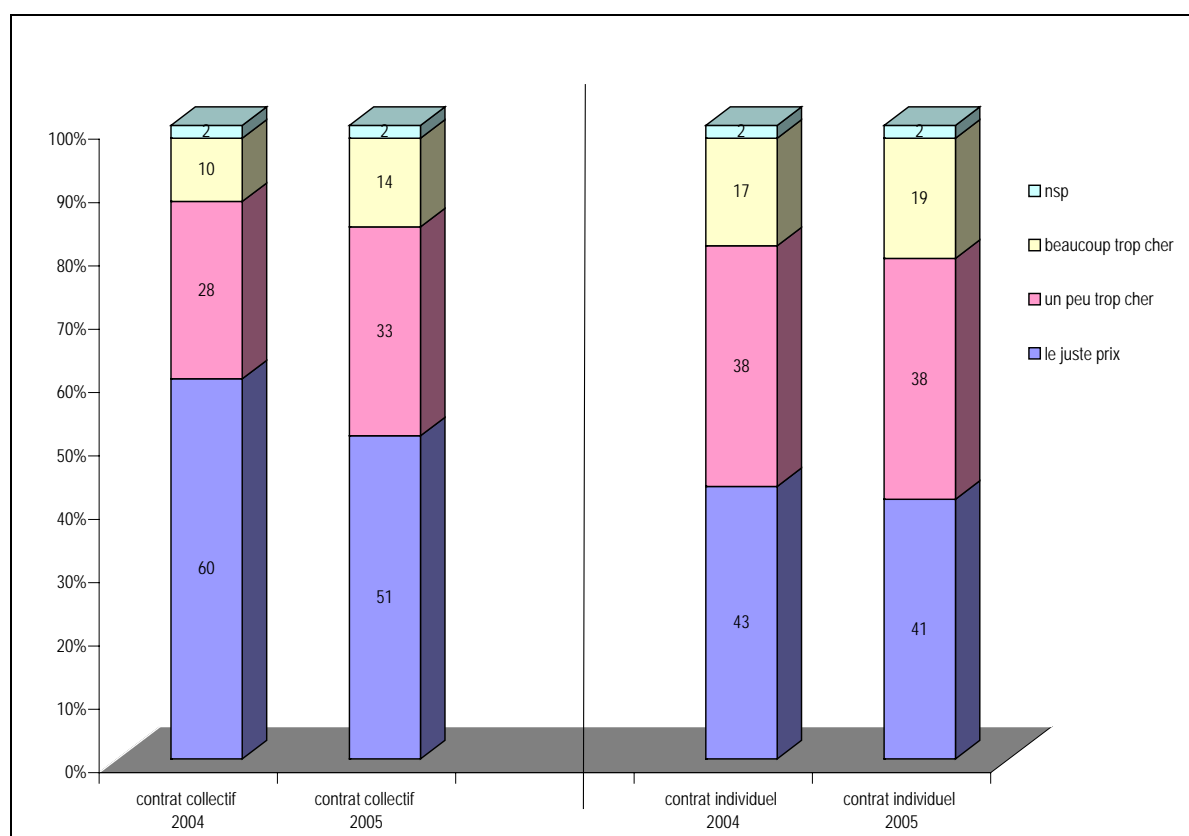


Source : CREDOC-CTIP, 2005

Comme l'année dernière, les Français couverts par une complémentaire d'entreprise sont plus satisfaits du prix que ceux couverts par un contrat individuel. En effet, les premiers ont fait l'objet d'une négociation et l'employeur prend généralement une partie en charge.

Cependant, l'écart a diminué par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison d'une baisse de la satisfaction des bénéficiaires de contrats collectifs (10 points contre 17 l'année dernière pour ceux qui estiment payer le juste prix). La hausse des cotisations des complémentaire collectives s'est en partie reportée sur les salariés.

Figure 10 Rapport coût/garantie selon le type de couverture

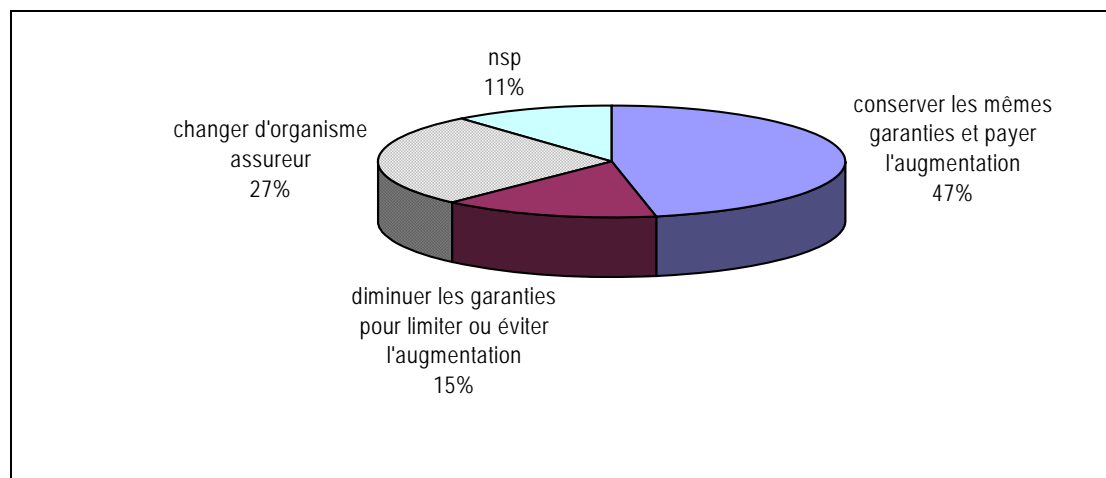


Source : CREDOC-CTIP, 2005

III.2 Une certaine fatalité face aux hausses des cotisations

Malgré ce sentiment de payer un peu cher, les Français sont fatalistes : **si leurs cotisations de complémentaire santé augmentaient pour 2006 de 10%, la moitié d'entre eux conserveraient les mêmes garanties et payeraient l'augmentation en entier** (ou ils pensent que leur entreprise procéderait ainsi s'ils bénéficient d'un contrat collectif, quitte à partager l'augmentation entre les salariés et l'employeur).

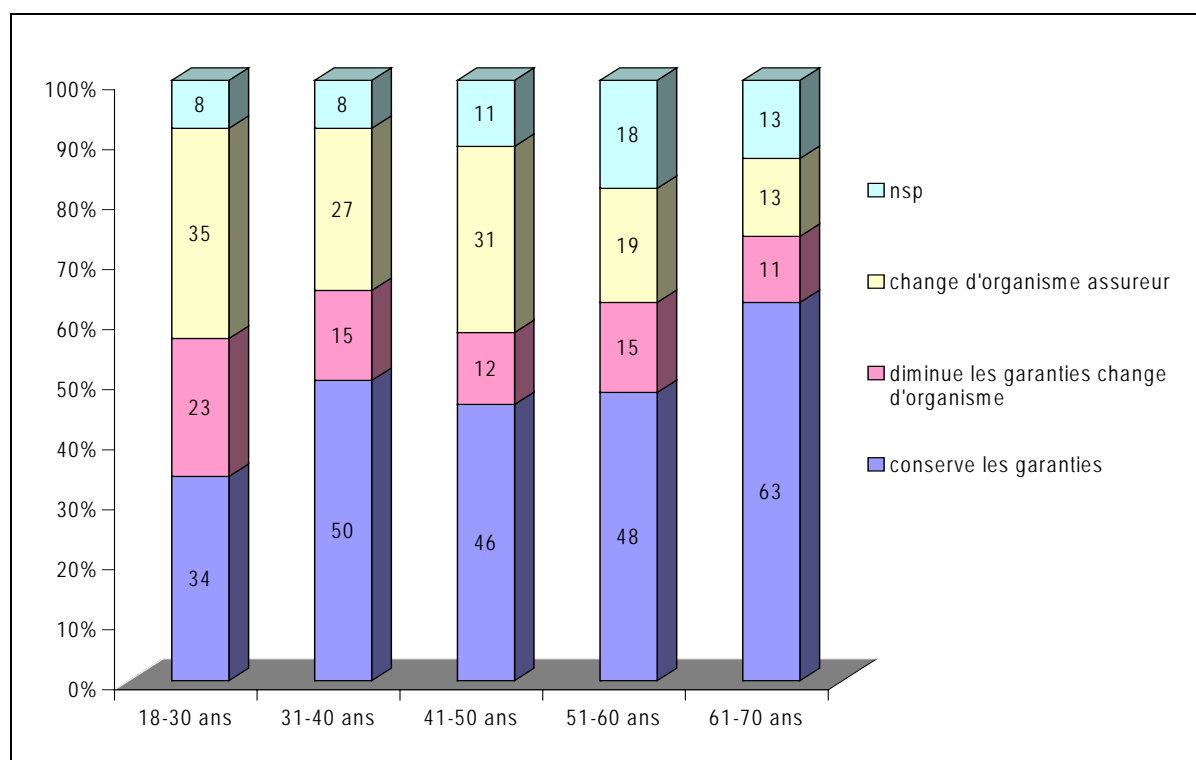
Figure 11 Si vos cotisations de complémentaire santé augmentent pour 2006 d'environ 10%, que ferez-vous ?



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Avec l'âge, la partie de la population prête à payer la totalité de l'augmentation est encore plus importante (de 34% chez les moins de 30 ans à 63% chez les plus de 60 ans), essentiellement au détriment de la mise en concurrence des différents organismes assureurs, qui est surtout envisagée par les moins de 50 ans.

Figure 12 Attitude face à l'augmentation des cotisations selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Logiquement, les bénéficiaires d'une complémentaire d'entreprise sont plus nombreux que les bénéficiaires d'une complémentaire individuelle à ne pas se prononcer sur leur attitude en cas de hausse de cotisation, dans la mesure où la décision pour un contrat d'entreprise est prise collectivement par les représentants des salariés et l'employeur (17% contre 2%).

Cependant, pour ceux qui se prononcent, **les choix des salariés ayant une couverture d'entreprise sont moins en faveur du maintien des garanties que ceux qui sont couverts individuellement.** Ils envisagent également moins de consulter la concurrence.

Figure 13 : Attitude face à l'augmentation des cotisations selon le type de couverture

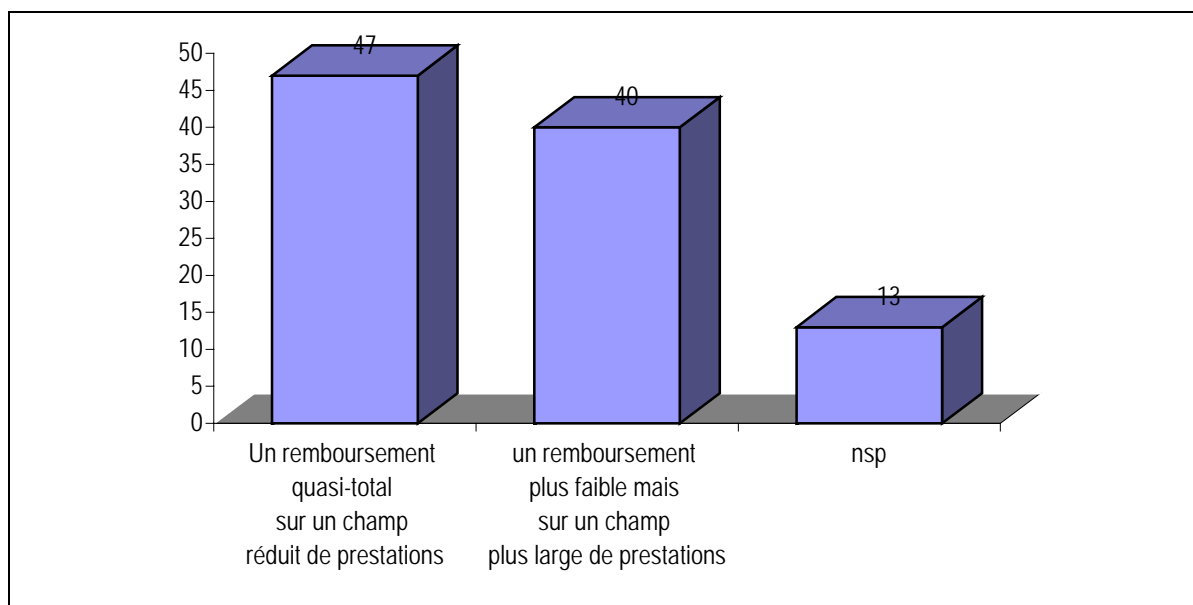
	Complémentaire d'entreprise	Contrat individuel
Conserve les garanties et paye l'augmentation	45	53
Diminue les garanties pour limiter l'augmentation	19	10
Change d'organisme assureur	19	35
NSP	17	2

Source : CREDOC-CTIP, 2005

III.3 Pas de préférence marquée entre les deux options de remboursement proposées

A cotisation égale, les Français sont assez partagés entre les deux options qui leur ont été proposées : un remboursement quasi-total sur un champ réduit de prestations ou un remboursement plus faible mais sur un champ plus large de prestations.

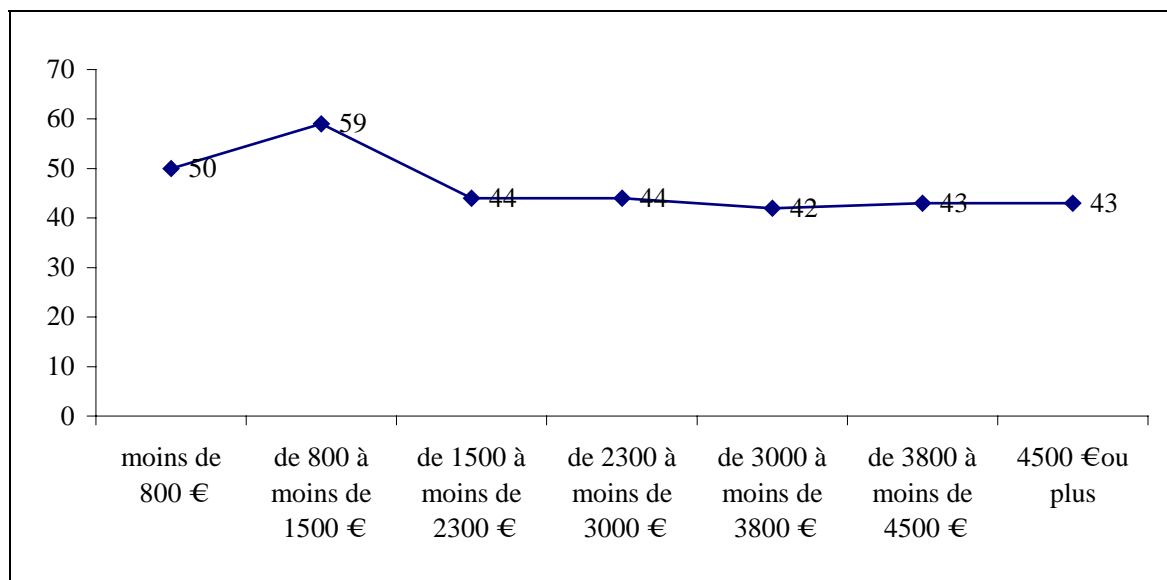
Figure 14 en matière de remboursement de votre complémentaire santé, à cotisation égale, quelle serait pour vous la meilleure option ?



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Les variables socio-démographiques n'influent pas sur cette répartition des choix, en dehors du niveau de revenus. Les bas revenus ont une préférence plus marquée pour des remboursements plus importants sur un champ réduit de prestations.

Figure 15 Préférence pour un remboursement quasi-total selon le revenu



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le type de couverture intervient également, les bénéficiaires d'une complémentaire d'entreprise étant plus tentés par un remboursement plus faible mais sur un champ plus large de prestations.

Figure 16 : Préférence entre niveau ou champs des remboursements selon le type de couverture

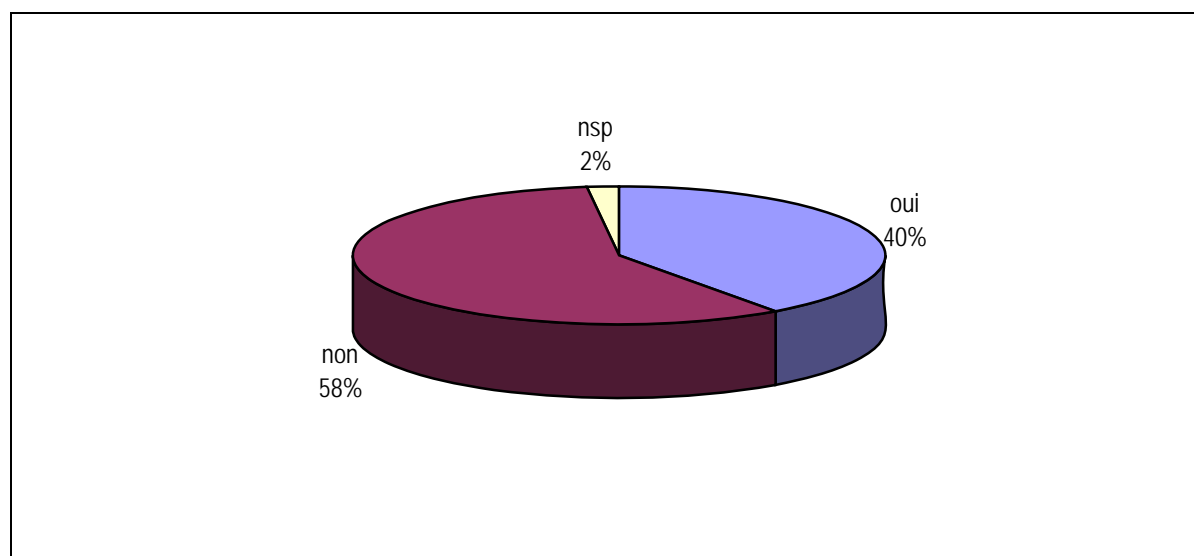
	Complémentaire d'entreprise	Complémentaire individuelle
Remboursement quasi-total sur un champ réduit de prestations	44	51
Remboursement plus faible mais sur un champ plus large de prestations	42	37
Ne sait pas	14	12

Source : CREDOC-CTIP, 2005

III.4 Le tiers-payant : un acquis sur lequel une majorité ne souhaite pas revenir

90% des personnes ayant une complémentaire bénéficient du tiers payant chez le pharmacien en ce qui concerne les remboursements de leur complémentaire santé. Parmi ceux-là, 58% ne sont pas prêts à renoncer à ce tiers payant, et à faire l'avance de leurs remboursements de complémentaire santé au pharmacien, en contrepartie d'une légère baisse de leurs cotisations.

Figure 17 Seriez-vous prêt à ne plus bénéficier du tiers payant et donc faire l'avance de vos remboursements de complémentaire santé au pharmacien, en contrepartie d'une légère baisse de vos cotisations ?

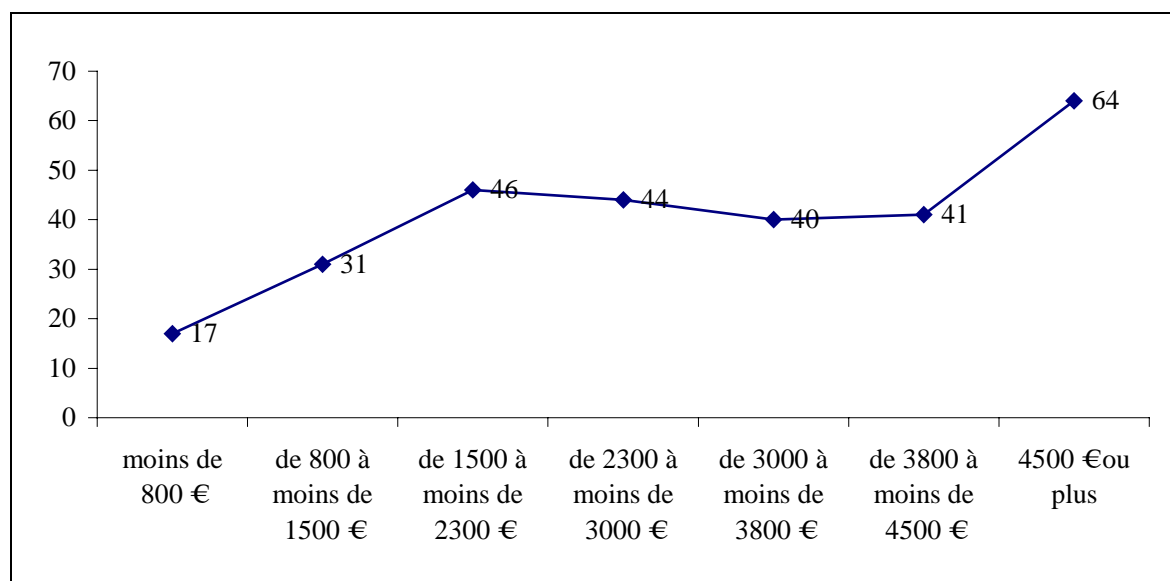


Source : CREDOC-CTIP, 2005

Les plus de 60 ans y sont encore plus attachés que les plus jeunes : seulement 31% seraient prêts à y renoncer en contrepartie d'une légère baisse des cotisations.

Le niveau de revenu a une influence très marquée : les hauts revenus sont nettement plus nombreux à accepter de faire l'avance.

Figure 18 Part de personnes prêtes à renoncer au tiers payant selon le niveau de revenus



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le type de couverture n'a pas d'influence. De même, les personnes qui estiment payer trop cher ne sont pas plus intéressées que les autres par ce moyen de faire légèrement baisser les cotisations.

IV. LA SITUATION DES CHOMEURS ET DES RETRAITES

IV.1 Une moitié dans le champ de la loi Evin

Au cours de leur dernier emploi, **la moitié des retraités et des chômeurs bénéficiait d'une complémentaire d'entreprise. Cette proportion est semblable à celle obtenue l'année dernière.**

Les chômeurs ont moins souvent bénéficié de cet avantage, alors que les retraités en ont bénéficié dans une proportion équivalente aux salariés actuels.

Figure 19 : (Chômeurs et retraités) Bénéficiez-vous d'une complémentaire d'entreprise dans le cadre de votre dernier emploi ?

	Chômeurs	Retraités
Oui	37	58
Non	63	42

Source : CREDOC-CTIP, 2005

IV.2 Une proposition plus systématique pour les retraités que pour les chômeurs

Dans la moitié des cas, le chômeur ou le retraité se souvient avoir reçu une proposition de l'organisme assureur pour conserver la complémentaire. Là encore, ce taux est semblable à 2004.

Il existe encore une différence entre les chômeurs et les retraités, ces derniers ayant plus systématiquement reçu une proposition (respectivement 39% et 55%). Rappelons qu'hormis les cas de changement d'employeur, l'organisme qui gère le contrat collectif est tenu de faire cette proposition de contrat individuel pour maintenir les garanties. Le nouveau montant des cotisations ne doit pas être supérieur de plus de 50% à celui que payait le salarié dans le cadre du contrat collectif (en comptant la part prise en charge par l'employeur).

Le dispositif mis en place par la loi Evin semble mieux appliqué pour les retraités que pour les chômeurs.

Figure 20 : (Chômeurs et retraités couverts par une complémentaire d'entreprise au cours de leur dernier emploi)
L'organisme assureur vous a-t-il fait une proposition pour conserver cette complémentaire ?

	Chômeurs	Retraités
Oui	39	55
Non	61	45

Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le problème de la hausse des cotisations semble avoir été relativement limité puisque **80% des chômeurs et des retraités ayant reçu une proposition l'ont acceptée en maintenant les garanties**, 1% ont baissé leurs garanties et 19% n'ont pas souscrit le contrat individuel proposé. Les quelques personnes qui n'y ont pas souscrit avancent comme raison le coût qui était trop élevé.

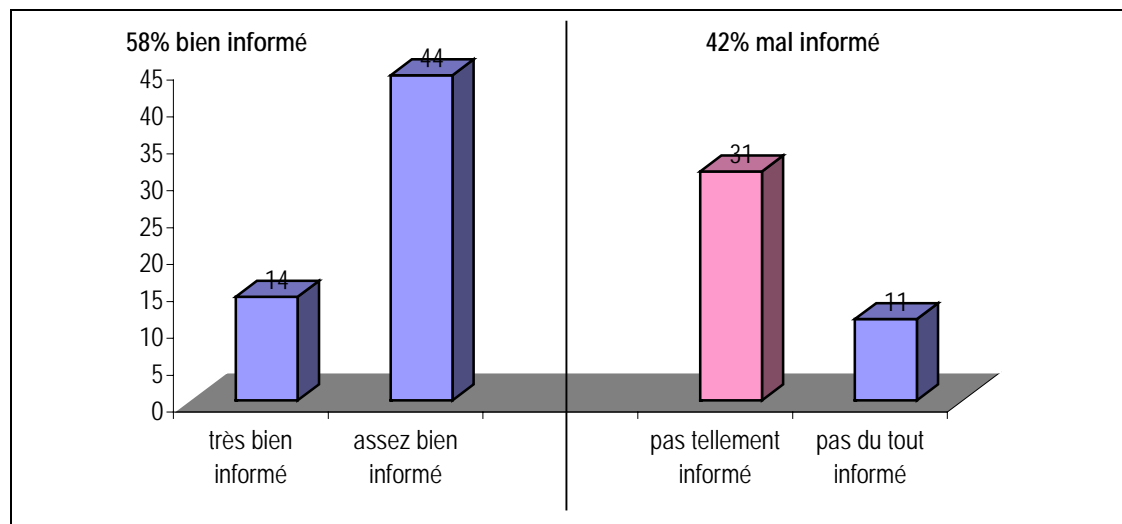
LES FRANÇAIS ET LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

I. L'INFORMATION SUR LA REFORME

I.1 Une majorité de Français estime être bien informée

58% des Français interrogés s'estiment plutôt bien informés sur la réforme de l'assurance maladie.

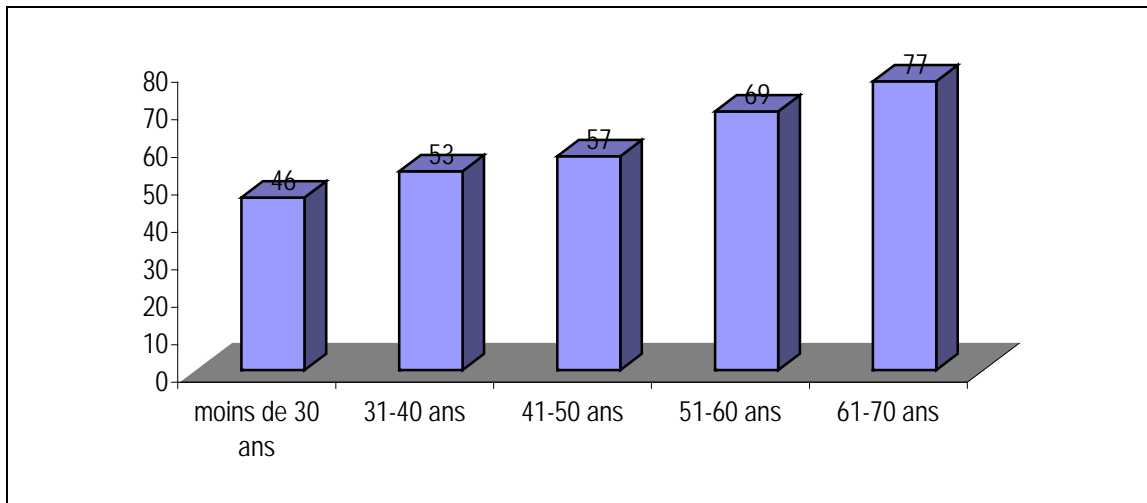
Figure 21 (A tous) Au sujet de la réforme de l'assurance maladie, vous vous estimez ?



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Ce niveau d'information varie selon les principales caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, **les femmes se considèrent mieux informées que les hommes** (61% contre 55%). Le niveau d'information **s'améliore aussi nettement avec l'âge**.

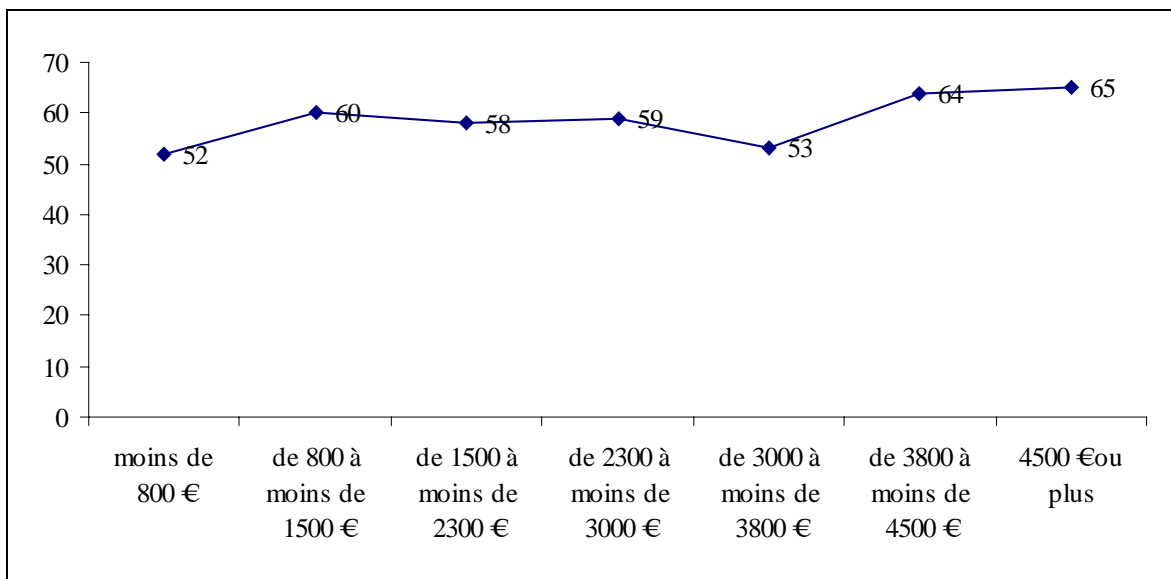
Figure 22 (A tous) Part de bien informés selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le niveau d'information est également lié aux revenus, en particulier, les plus hauts revenus (plus de 3800 €) se considèrent mieux informés que les autres (64% de bien informés).

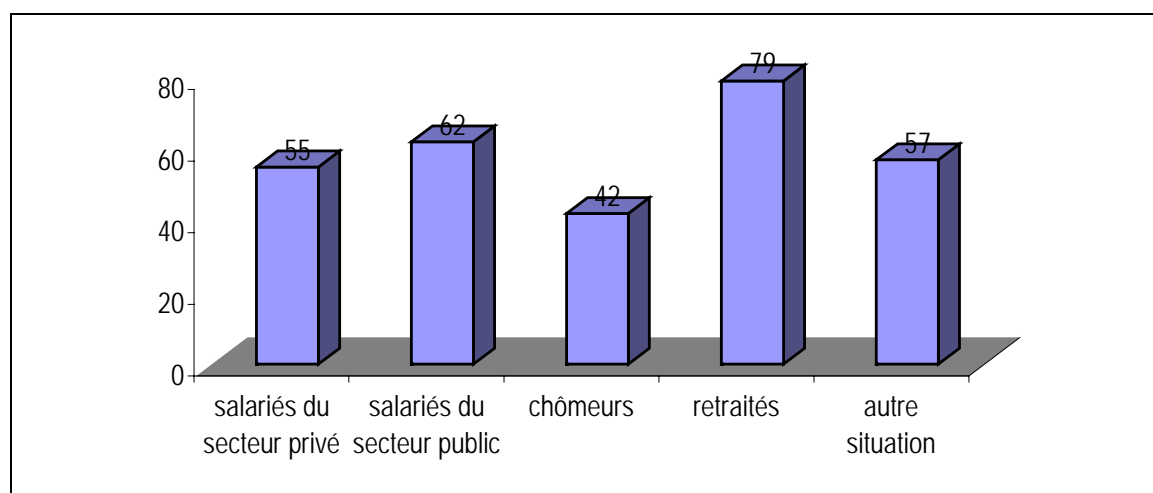
Figure 23 Part de bien informés selon le niveau de revenus en euros



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le statut professionnel entraîne des variations : ainsi, les chômeurs sont une minorité à s'estimer bien informés. Les salariés du secteur public se sentent un peu mieux informés que les salariés du secteur privé. Enfin, les retraités sont ceux qui s'estiment les mieux informés, en cohérence avec les fluctuations selon l'âge.

Figure 24 Part de bien informés selon la situation familiale



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Enfin, le type de couverture a aussi une influence. Ainsi, les moins bien informés sont ceux qui n'ont pas de couverture santé : parmi eux, seulement une minorité se considère bien informée. Les bénéficiaires d'un contrat collectif sont ceux qui s'estiment le mieux informés.

Figure 25 : Part de bien informés selon le type de couverture

	- % -
Couvert par un contrat collectif	61
Couvert par un contrat individuel	57
Pas de couverture complémentaire	44

Source : CREDOC-CTIP, 2005

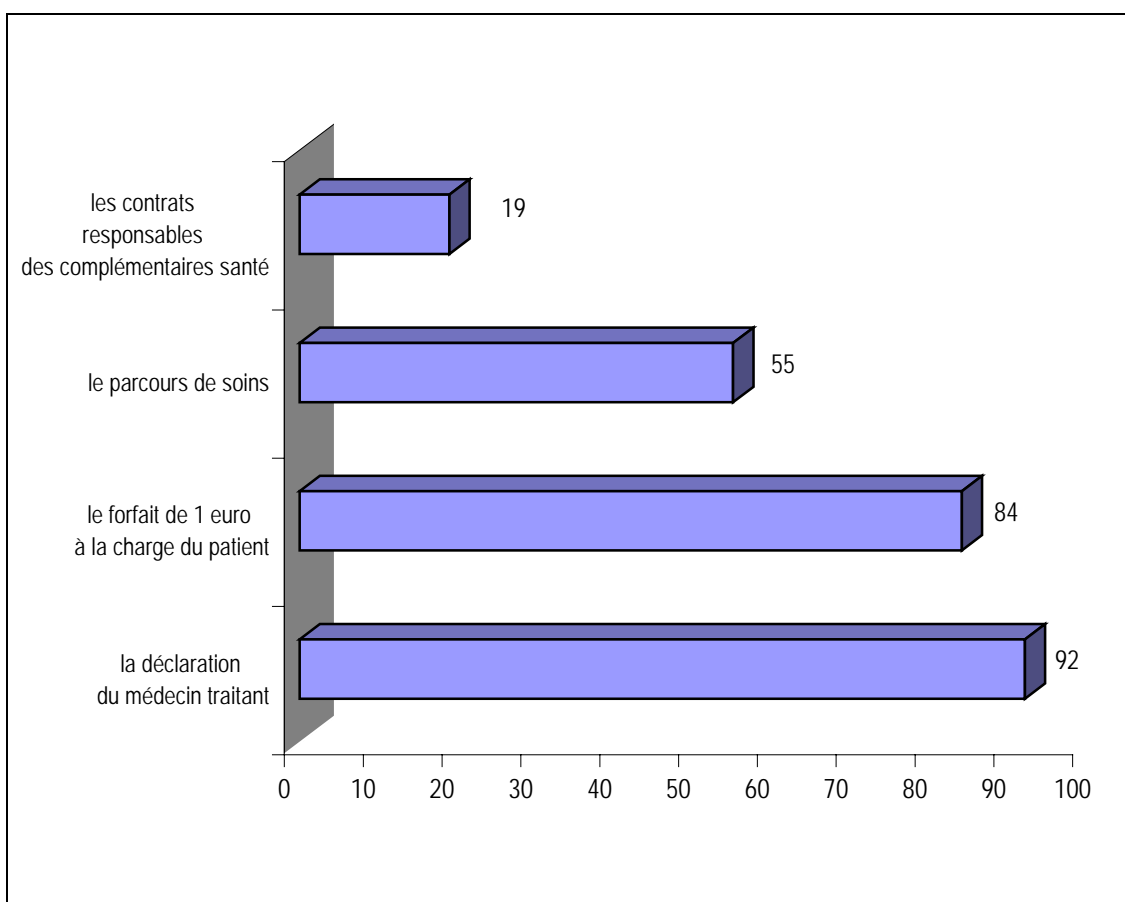
Pour finir, le fait d'être couvert par un contrat à son nom ou par un ayant droit n'influe pas sur le niveau d'information, à l'exception des jeunes couverts par la complémentaire de leurs parents, qui ne sont que 39% à se considérer bien informés.

I.2 Les Français connaissent surtout la déclaration du médecin traitant et le forfait de 1 €

Les quatre principales dispositions de la réforme ont été listées aux personnes interrogées afin qu'elles signalent celles qu'elles connaissaient.

La déclaration du médecin traitant et le forfait de 1 euro sont de loin les mieux connues : près de neuf Français sur dix les connaissent. Le parcours de soins est identifié par la majorité. Enfin, les contrats responsables des complémentaires santé ne sont connus que d'une personne sur cinq.

Figure 26 Notoriété des principales dispositions de la réforme



Source : CREDOC-CTIP, 2005

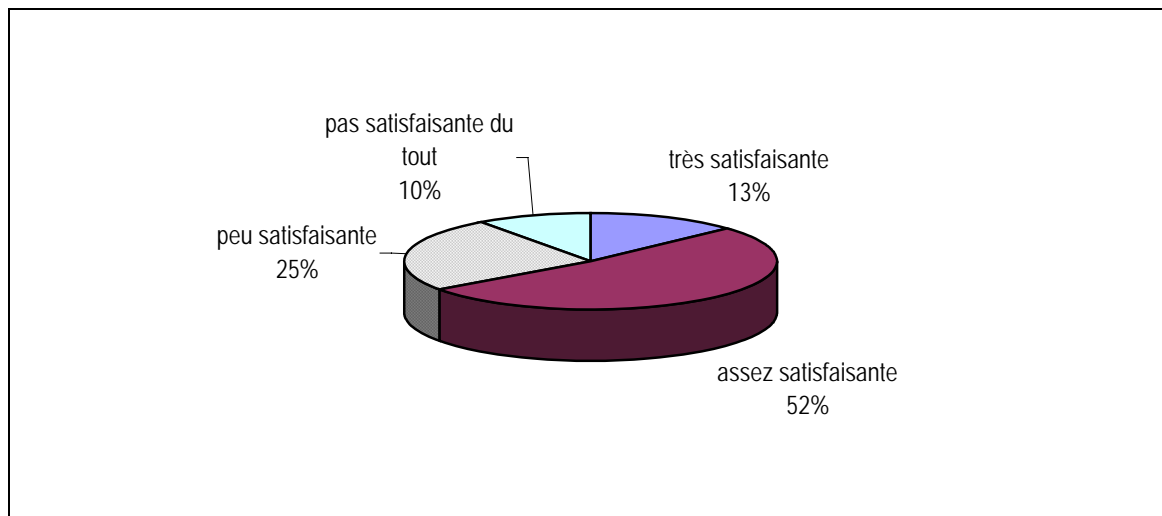
Les différences selon les caractéristiques des personnes interrogées qui ont été repérées sur le niveau global d'information se retrouvent sur les différentes composantes de la réforme, avec des écarts plus ou moins accentués. En particulier, pour ce qui concerne les contrats responsables des complémentaires santé, hommes et femmes obtiennent le même score. C'est le seul aspect de la réforme que les salariés du privé connaissent un peu mieux que les salariés du public (19% contre 15%).

I.3 Principal vecteur d'information : les médias

L'information est surtout passée par la presse et les médias. 70% des personnes interrogées ont cité ce vecteur d'information. Les organismes assureurs ont aussi contribué à faire circuler l'information (38%). Les entreprises sont moins souvent citées (9%). Les personnes interrogées citent également spontanément leur médecin et la caisse d'assurance maladie.

L'information délivrée par l'organisme assureur est jugée plutôt satisfaisante par une majorité des personnes concernées.

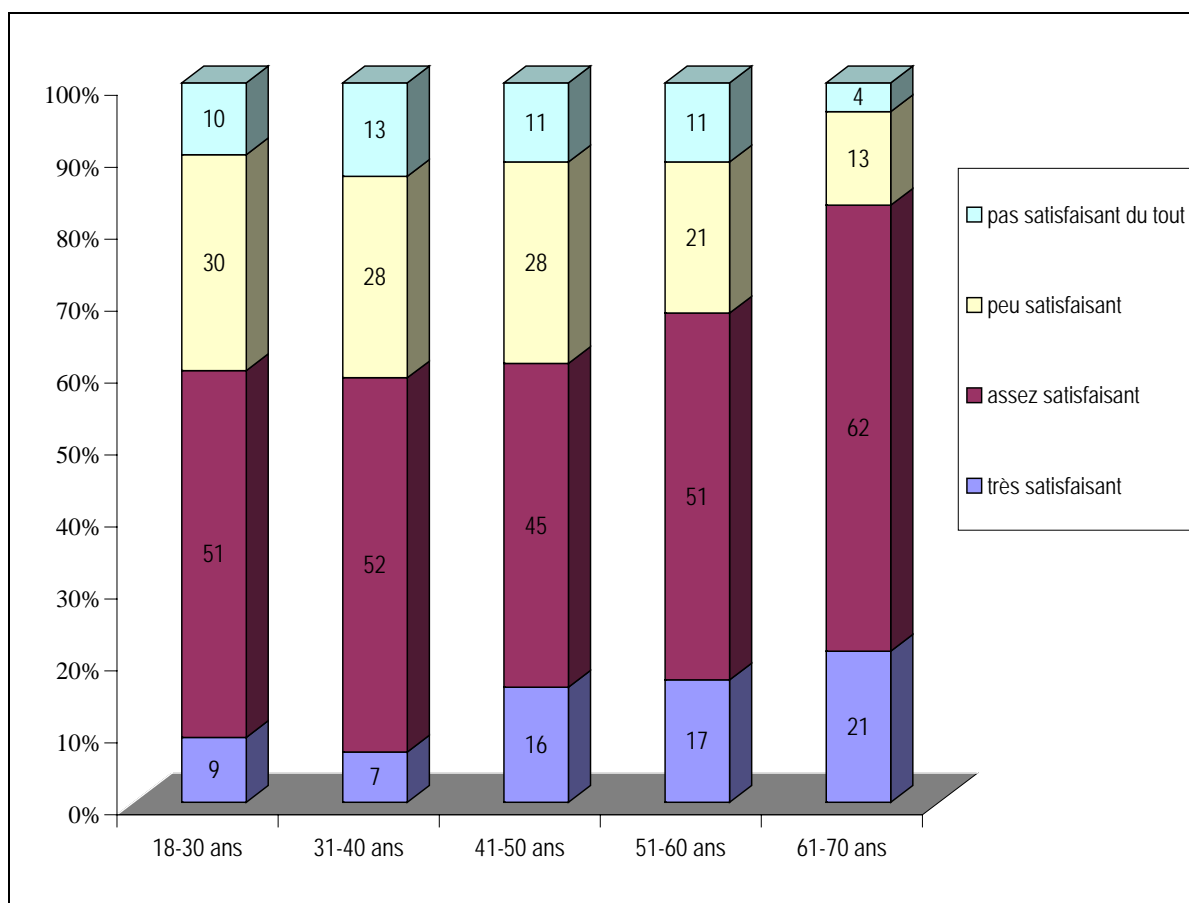
Figure 27 Jugez-vous que l'information délivrée par votre organisme assureur sur la réforme de l'assurance maladie et son impact sur votre complémentaire santé est



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Ce taux de satisfaction est plus fort à partir de 50 ans.

Figure 28 Évolution du taux de satisfaction selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

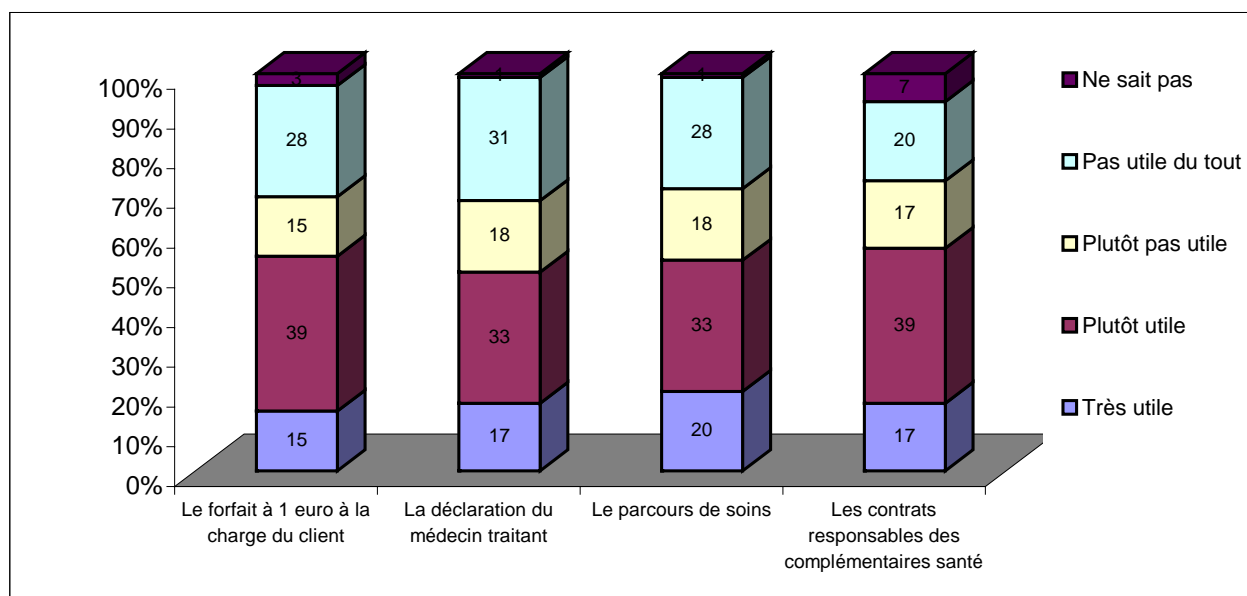
Il est le même pour les bénéficiaires d'une complémentaire d'entreprise et pour les bénéficiaires d'un contrat individuel.

Les personnes qui estiment payer trop cher sont également un peu moins satisfaites de l'information reçue (65% contre 70% pour ceux qui estiment payer le juste prix).

II. LA PERCEPTION DE L'UTILITE DE LA REFORME

Le niveau de connaissance des quatre composantes de la réforme de l'assurance maladie est très variable. Mais après une rapide présentation de chacune de ces mesures, les scores obtenus pour juger de leur utilité sont très proches : une petite majorité de Français les estiment plutôt utiles, environ un sur cinq les jugeant même très utiles.

Figure 29 (A tous) Jugez-vous ces dispositions utiles ?



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le sentiment d'utilité fluctue un peu selon que les personnes interrogées connaissent ou non spontanément les dispositions en question.

Ainsi, les personnes qui connaissent le forfait de 1 euro sont un peu moins convaincues de leur utilité. A l'inverse, les personnes qui connaissent le parcours de soins et le contrat responsable sont plus nombreuses à estimer que c'est utile.

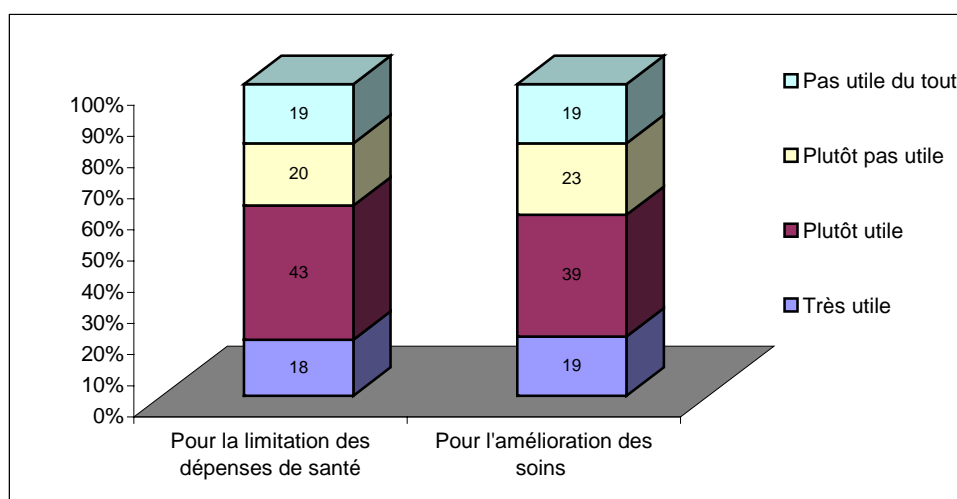
Figure 30 : Variation du sentiment d'utilité des dispositions selon le niveau de connaissance

	Forfait de 1 euro		Déclaration médecin traitant		Parcours de soins		Contrat responsable	
	Connait	Ne connaît pas	Connait	Ne connaît pas	Connait	Ne connaît pas	Connait	Ne connaît pas
Utile	51	68	50	45	55	50	63	55
Peu ou pas utile	46	29	49	51	44	49	34	38
nsp	3	3	1	4	1	1	3	7

Source : CREDOC-CTIP, 2005

D'une façon plus globale, une large majorité de personnes estime que la réforme est plutôt utile, aussi bien pour limiter les dépenses de santé (61%) que pour améliorer la qualité des soins (58%).

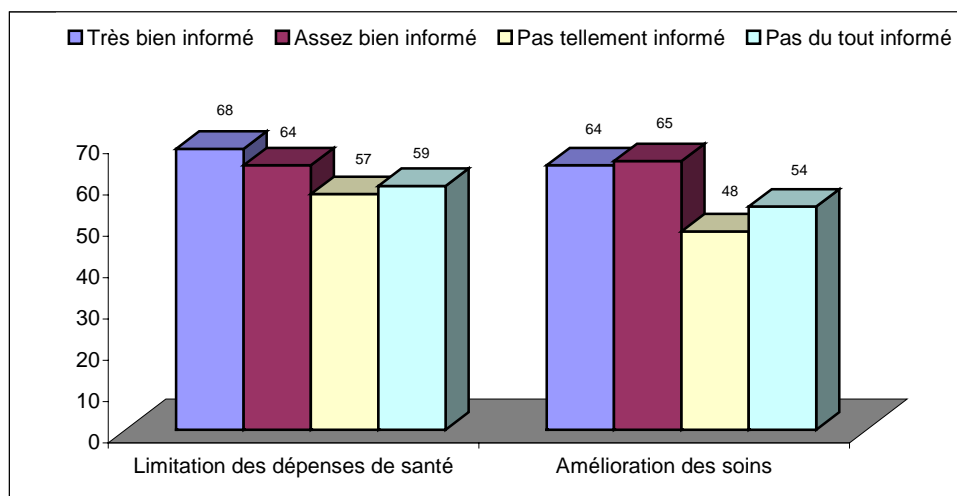
Figure 31 (A tous) la réforme est-elle utile ?



Source : CREDOC-CTIP, 2005

On ne mesure pas d'influence de l'âge, ni du type de couverture sur le sentiment général d'utilité de la réforme, mais comme au niveau de chacune des dispositions, on note une influence du niveau d'information général sur la réforme. Ainsi, plus les personnes interrogées s'estiment bien informées, plus elles jugent la réforme utile, aussi bien pour limiter les dépenses de santé que pour l'amélioration des soins.

Figure 32 Part des personnes jugeant la réforme plutôt utile selon le niveau d'information



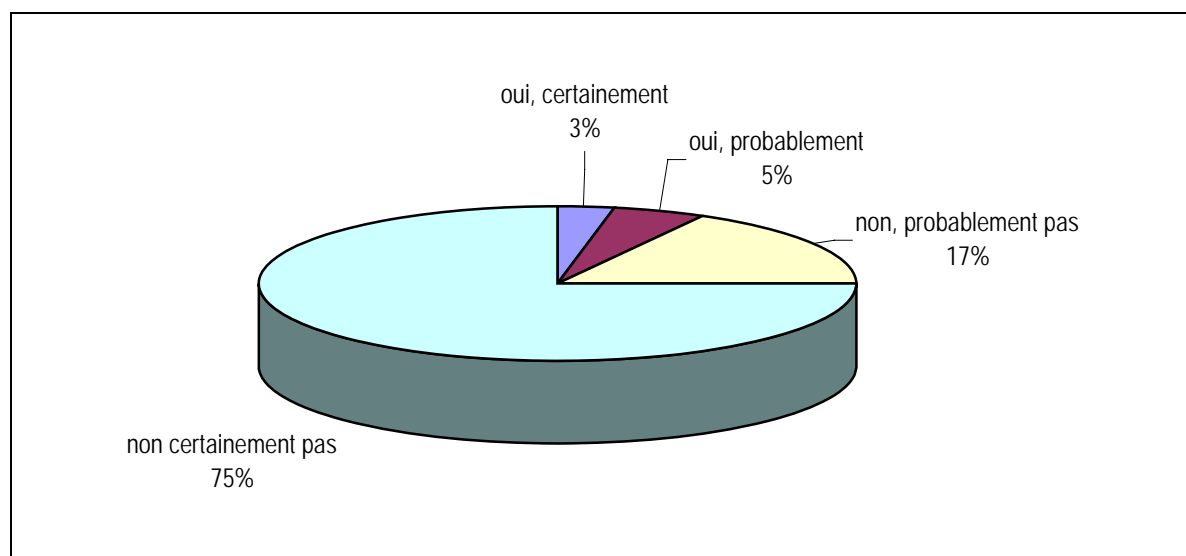
Source : CREDOC-CTIP, 2005

III. LES MODIFICATIONS DE COMPORTEMENT

III.1 Pas d'impact du forfait de 1 €

Seule une très petite minorité de français, 8%, estime que le forfait de 1 euro a modifié ou va modifier leur comportement en matière de consultation.

Figure 33 Le forfait de 1 € a-t-il modifié ou va-t-il modifier votre comportement en matière de consultation ?

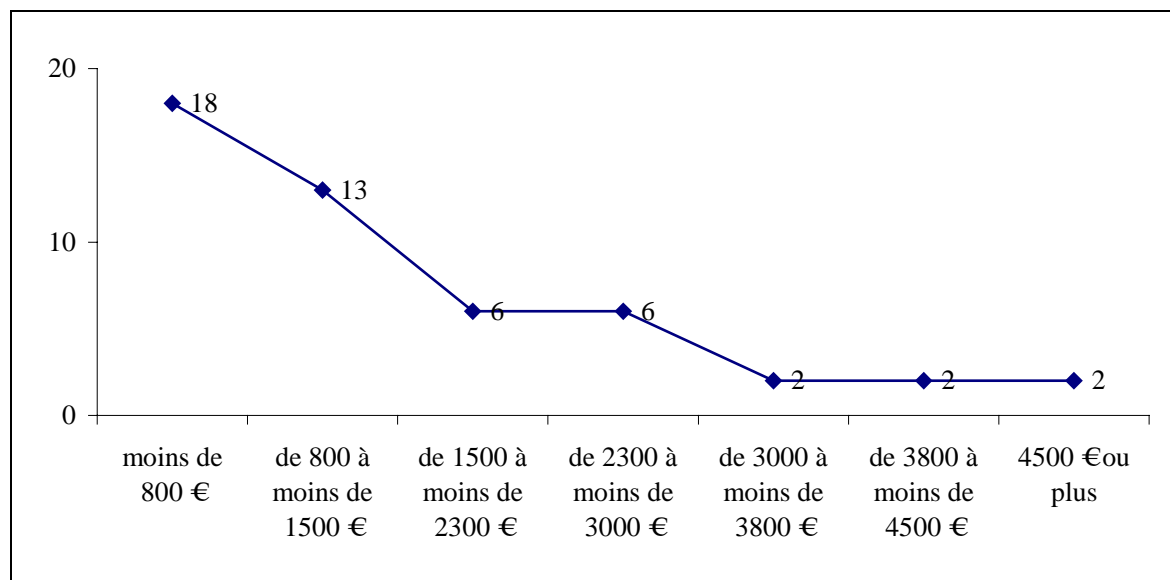


Source : CREDOC-CTIP, 2005

Les moins de 30 ans y sont un peu plus sensibles (12%) ainsi que les personnes qui n'ont pas de complémentaires (11%) ou ceux qui bénéficient de la CMU (26%).

Le montant des revenus a également une influence sur l'impact du forfait.

Figure 34 Part de personnes ayant modifié leur comportement selon le niveau de revenus



Source : CREDOC-CTIP, 2005

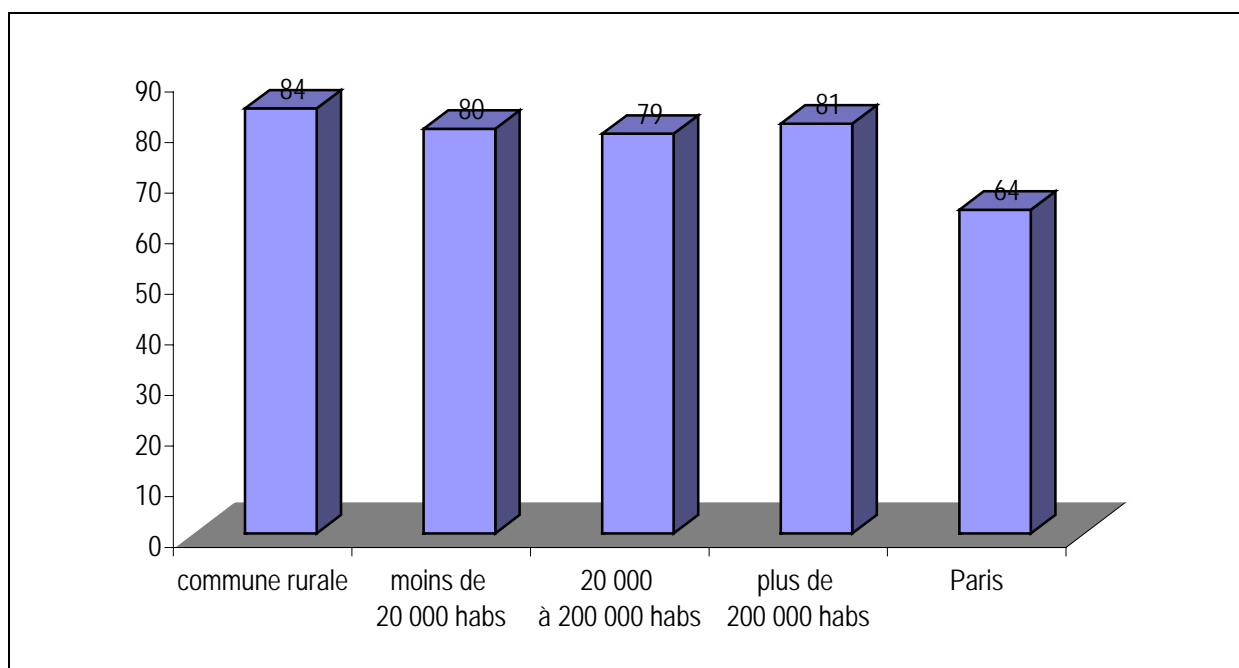
III.2 Les Français assez partagés sur la faisabilité du parcours de soins

III.2.a La déclaration du médecin traitant

78% affirment avoir déclaré un médecin traitant (soit un taux un peu supérieur à l'estimation annoncée par l'assurance maladie en fin d'année). Rappelons que la déclaration se fait à l'occasion d'une visite, les personnes n'ayant pas vu de médecin récemment n'ont donc pas eu l'occasion de faire de déclaration.

C'est à Paris que la part des personnes ayant déclaré un médecin traitant est la plus faible.

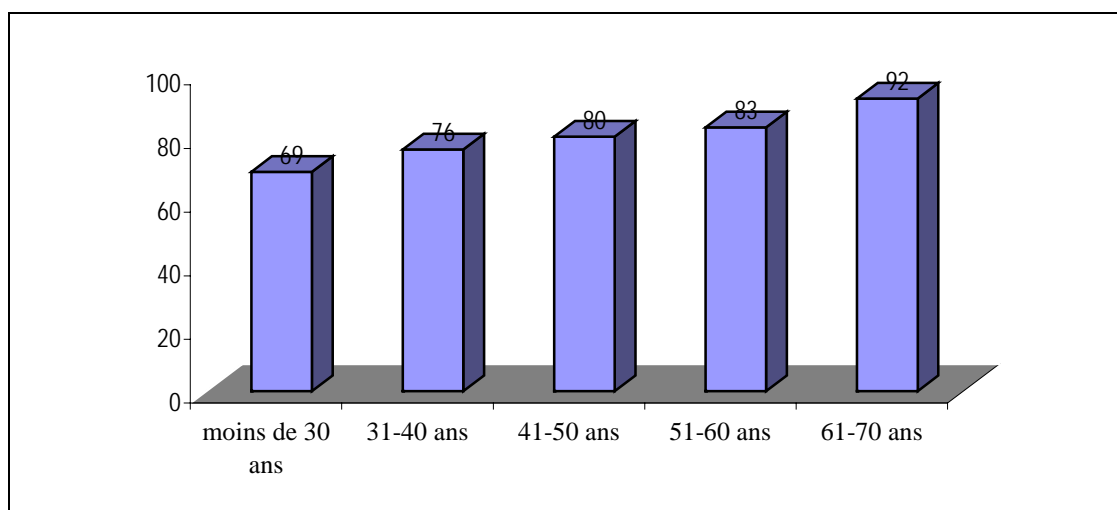
Figure 35 Taux de déclaration de médecin traitant selon la taille d'agglomération



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Les femmes ont plus souvent fait leur déclaration (80% contre 76% pour les hommes). La part augmente également régulièrement avec l'âge.

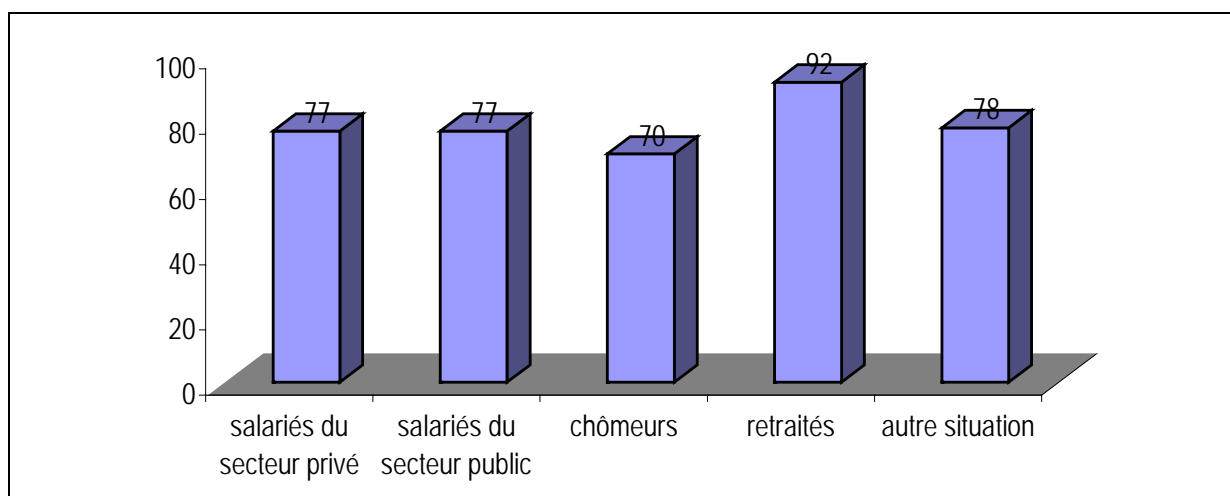
Figure 36 Taux de déclaration de médecin traitant selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Les salariés du privé et du public ont déclaré un médecin traitant dans les mêmes proportions. Les chômeurs ont moins souvent fait la déclaration.

Figure 37 Taux de déclaration de médecin traitant selon la situation professionnelle



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Figure 38 : Taux de déclaration d'un médecin traitant selon le type de couverture

	- % -
Couvert par un contrat collectif	81
Couvert par un contrat individuel	81
Pas de couverture complémentaire	53

Source : CREDOC-CTIP, 2005

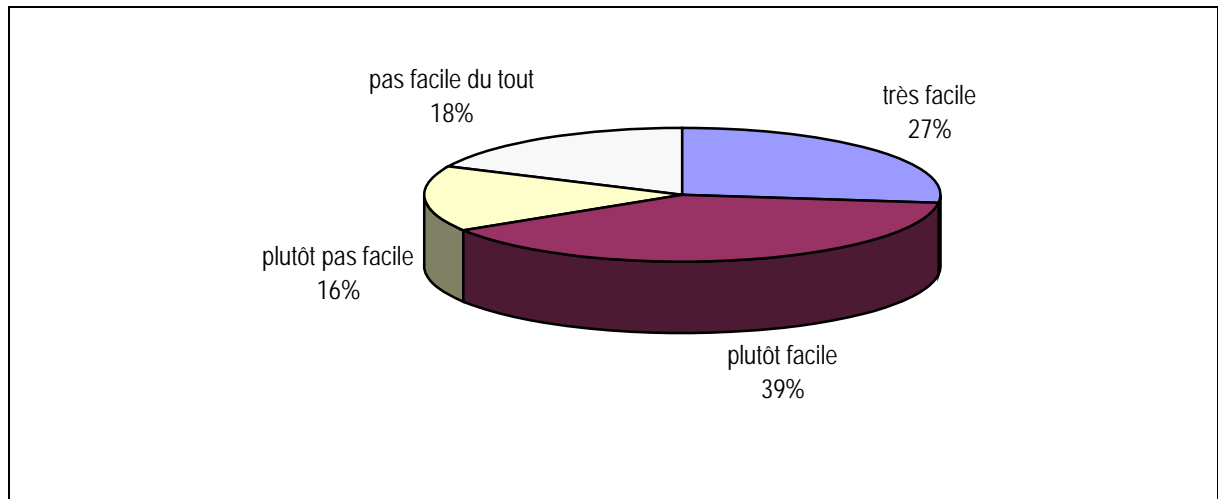
Le taux de déclaration est aussi lié au niveau d'information reçu. Ainsi, les personnes qui considèrent ne pas avoir du tout été informées sur la réforme sont seulement 65% à avoir déclaré un médecin traitant. Le taux atteint 87% parmi celles qui considèrent avoir été très bien informées (rappelons que les médecins sont justement des vecteurs d'information importants).

Le taux ne varie pas linéairement avec le montant des revenus. Seuls les plus démunis (moins de 800 euros) ont moins déclaré que les autres (72%).

III.2.b Le respect du parcours de soins

Les deux tiers des personnes interrogées estiment que le parcours de soins est plutôt facile à respecter, seulement le quart estime cependant qu'il est très facile.

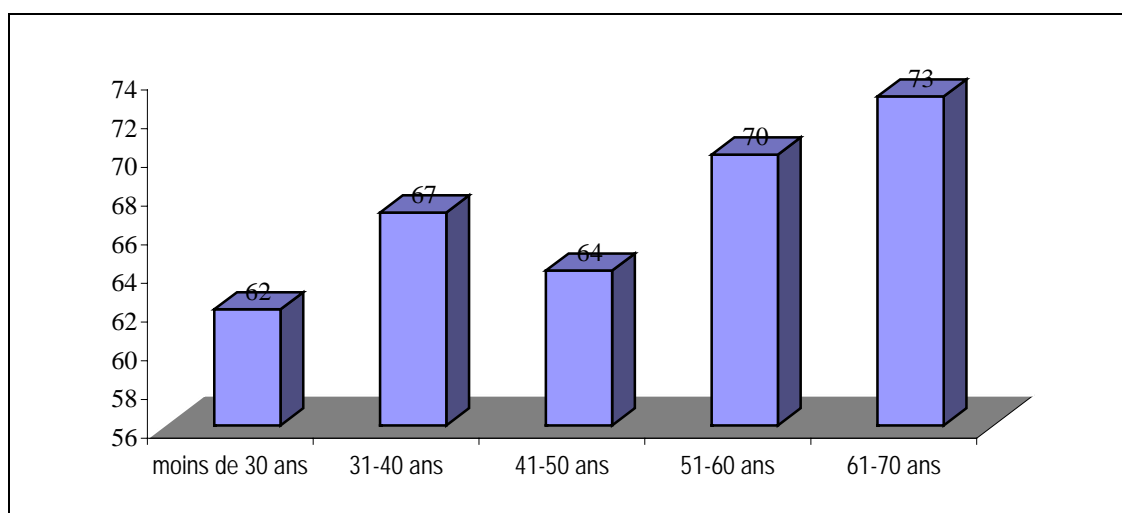
Figure 39 Pour vous, le respect du parcours de soins est une mesure ... à respecter



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Avec l'âge, la proportion de personnes qui considèrent que le parcours de soins est facile à suivre augmente. Le sexe n'a par contre pas d'influence.

Figure 40 Taux des personnes estimant le parcours de soins plutôt facile à respecter selon l'âge



Source : CREDOC-CTIP, 2005

Le statut professionnel a peu d'influence (en dehors des retraités, ce qui rejoint l'effet âge évoqué plus haut). Le type de couverture également. Quant aux revenus, seuls les plus démunis sont un peu moins nombreux à trouver de la facilité (58%).

Là aussi, le niveau d'information est lié : ainsi, les personnes qui s'estiment très bien informées sur la réforme sont 73% à juger que le parcours de soins est facile. Elles sont seulement 59% parmi celles qui estiment ne pas avoir du tout été informées.

ANNEXES :

TRIS A PLAT

Sexe de la personne interrogée

	Effectif	%
Femme	634	52,3%
Homme	578	47,7%
Total	1 212	100,0%

Recode de l'âge

	Effectif	%
18-30 ans	315	26,0%
31-40 ans	264	21,8%
41-50 ans	254	21,0%
51-60 ans	223	18,4%
61 à 70 ans	156	12,9%
Total	1 212	100,0%

Quelle est votre situation familiale?

	Effectif	%
Marié ou vivant maritalement	817	67,4%
Divorcé ou séparé	94	7,8%
Célibataire	187	15,4%
Veuf (veuve)	40	3,3%
Jeune vivant chez ses parents	74	6,1%
Total	1 212	100,0%

Quelle est votre situation face à l'emploi?

	Effectif	%
Vous travaillez (y compris en apprentissage ou en alternance)	704	58,0%
Vous êtes chômeur en ayant déjà travaillé	96	7,9%
Vous êtes au foyer, en invalidité, vous n'avez jamais travaillé	160	13,2%
Vous êtes étudiant	79	6,5%
Vous êtes à la recherche d'un premier emploi en n'ayant jamais travaillé	14	1,2%
Vous êtes retraité	160	13,2%
Total	1 212	100,0%

Vous êtes

	Effectif	%
Salarié du secteur privé	460	48,0%
Salarié du secteur public	160	16,6%
À votre compte	84	8,8%
Chomeur en ayant déjà travaillé	96	10,0%
Retraité	160	16,6%
Total	959	100,0%

Réponses manquantes

253

Recode de la profession

	Effectif	%
Exploitant agricole	29	3,0%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	70	7,3%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	134	13,9%
Profession intermédiaire	216	22,5%
Employé	260	27,1%
Ouvrier	251	26,1%
Total	959	100,0%

Réponses manquantes

253

Recode de la csp

	Effectif	%
Exploitant agricole	22	1,8%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	50	4,1%
Cadre et profession intellectuelle supérieur	104	8,5%
Profession intermédiaire	172	14,2%
Employé	228	18,8%
Ouvrier	224	18,5%
Retraité	160	13,2%
Inactif	253	20,9%
Total	1 212	100,0%

Actuellement, disposez-vous d'une complémentaire santé, qui vous assure des remboursements de vos frais médicaux complémentaires à ceux de la sécurité sociale (contrat à votre nom ou ayant-droit sur le contrat d'un proche, conjoint, ou parents)?

	Effectif	%
Oui	1108	91,4%
Non	104	8,6%
Total	1 212	100,0%

Avez-vous déjà été couvert par une complémentaire santé?

	Effectif	%
Oui, à votre nom	28	26,9%
Oui, par votre conjoint	7	6,9%
Oui, par vos parents	22	21,5%
Non	46	44,6%
Total	104	100,0%

Réponses manquantes

1 108

Depuis quand n'avez-vous plus de complémentaire santé?

	Effectif	%
Moins d'un an	19	32,6%
Un à deux ans	13	22,9%
Trois à cinq ans	8	13,2%
Plus de cinq ans	15	25,7%
(Ne sait pas)	3	5,6%
Total	58	100,0%

Réponses manquantes

1 155

Pourquoi n'avez-vous plus de complémentaire santé?

	Effectif	%
Vous avez quitté l'entreprise qui vous permettait d'en bénéficier	16	27,1%
Vous avez mis fin à votre adhésion à un contrat individuel	13	22,9%
Vous ne pouvez plus bénéficier de la complémentaire santé de	4	6,3%
Vous ne pouvez plus bénéficier de la complémentaire santé de	15	26,4%
Autre	10	17,4%
Total	58	100,0%

Réponses manquantes

1 155

Comptez-vous prendre une complémentaire santé prochainement ?

	Effectif	%
Oui	36	34,2%
Non	58	55,8%
(Ne sait pas)	10	10,0%
Total	104	100,0%

Réponses manquantes

1 108

Pourquoi ?

	Effectif	%
Cela coûte trop cher	29	49,7%
Vous n'en avez pas besoin	22	38,6%
Autre	7	11,7%
Total	58	100,0%

Réponses manquantes

1 154

De quelle manière êtes vous couvert par cette complémentaire santé?

	Effectif	%
Vous êtes couvert par le contrat de votre entreprise ou par une mutuelle de fonctionnaire	448	40,4%
Vous avez souscrit un contrat individuel en ayant fait vous-même des démarches	383	34,5%
Vous n'avez pas de complémentaire santé en propre mais vous êtes couvert par celle de votre conjoint	167	15,1%
Vous n'avez pas de complémentaire santé en propre mais vous êtes couvert par celle de vos parents	34	3,1%
Vous bénéficiez de la CMU complémentaire	45	4,1%
Nsp	8	0,8%
Autre	22	2,0%
Total	1 108	100,0%

Réponses manquantes

104

Est-ce un contrat:

	Effectif	%
Par l'entreprise ou une mutuelle de fonctionnaire	153	75,8%
Individuel, souscrit en faisant des démarches individuelles	38	19,0%
CMU complémentaire	4	1,8%
(Ne sait pas)	7	3,4%
Total	202	100,0%

Réponses manquantes

1 011

Par le biais de votre employeur ?

	Effectif	%
Oui	58	25,4%
Non	147	64,7%
(Ne sait pas)	22	9,9%
Total	227	100,0%

Réponses manquantes

986

Et par le biais de l'employeur de votre conjoint ?

	Effectif	%
Oui	52	19,3%
Non	191	70,9%
(Ne sait pas)	26	9,8%
Total	270	100,0%

Réponses manquantes

943

Pourquoi n'avez-vous pas souscrit à cette complémentaire d'entreprise facultative?

	Effectif	%
Les cotisations sont trop élevées	21	22,0%
Les garanties ne sont pas adaptées à votre situation personnelle	17	18,2%
Vous souhaitez avoir une complémentaire indépendamment de votre emploi salarié ou de celui de votre conjoint	24	25,8%
Autre	32	33,9%
Total	94	100,0%

Réponses manquantes

1 118

Cette complémentaire santé d'entreprise est-elle obligatoire (vous ou votre conjoint a été obligé de cotiser)?

	Effectif	%
Oui	299	49,7%
Non	269	44,8%
(Ne sait pas)	33	5,5%
Total	601	100,0%

Réponses manquantes

612

Si vous aviez eu le choix, auriez-vous préféré bénéficier d'une complémentaire santé d'entreprise?

	Effectif	%
Oui, certainement	106	41,0%
Oui, probablement	66	25,5%
Non	86	33,5%
Total	258	100,0%

Réponses manquantes

955

Auriez-vous préféré souscrire une complémentaire santé individuelle?

	Effectif	%
Oui, certainement	35	11,8%
Oui, probablement	21	7,1%
Non	233	77,9%
(Ne sait pas)	10	3,2%
Total	299	100,0%

Réponses manquantes

914

Selon vous, votre entreprise (ou celle de votre conjoint) doit-elle continuer à proposer une complémentaire santé?

	Effectif	%
Oui	603	88,9%
Non	42	6,2%
(Ne sait pas)	33	4,9%
Total	678	100,0%

Réponses manquantes

534

Si vous n'aviez pas de complémentaire santé ni par votre entreprise, ni par votre conjoint, est-ce que vous prendriez un contrat individuel de complémentaire santé (sachant que pour une couverture de base, en fonction de votre âge, elle vous coûterait environ (x euros, cf. grille de tarif de contrat individuel pour une garantie de base renforcée en optique et en dentaire)

	Effectif	%
Certainement	428	69,6%
Probablement	103	16,7%
Non	62	10,1%
(Ne sait pas)	22	3,5%
Total	615	100,0%

Réponses manquantes

597

Selon vous, quel système de complémentaire santé devrait être favorisé à l'avenir?

	Effectif	%
Les complémentaires santé d'entreprise	640	57,7%
Les complémentaires santé individuelles	315	28,4%
(Ne sait pas)	154	13,9%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

Avez-vous au cours de votre dernier emploi bénéficié d'une complémentaire santé d'entreprise?

	Effectif	%
Oui	116	50,3%
Non	115	49,7%
Total	232	100,0%

Réponses manquantes

981

L'organisme assureur vous a-t-il fait une proposition pour conserver cette complémentaire santé à votre départ de l'entreprise?

	Effectif	%
Oui	59	50,5%
Non	56	48,5%
(Ne sait pas)	1	1,0%
Total	116	100,0%

Réponses manquantes

1 096

Y avez-vous souscrit?

	Effectif	%
Oui en maintenant les garanties	47	79,6%
Oui en baissant le niveau de garanties	1	2,0%
Non	11	18,4%
Total	59	100,0%

Réponses manquantes

1 154

Pourquoi n'y avez-vous pas souscrit?

	Effectif	%
La cotisation était trop chère	8	77,8%
Vous avez préféré bénéficier de la complémentaire santé de votre conjoint	2	22,2%
Total	11	100,0%

Réponses manquantes

1 202

Au sujet de la réforme de l'assurance maladie, vous vous estimez :

	Effectif	%
Très bien informé	173	14,3%
Assez bien informé	533	44,0%
Pas tellement informé	378	31,2%
Pas du tout informé	128	10,6%
Total	1 212	100,0%

(A tous) Parmi les dispositions de la réforme de l'assurance maladie, quelles sont celles que vous connaissez ?

	Effectif	%
<i>Réponses "oui"</i> Le forfait de 1 euro à la charge du patient	1014	83,7%
La déclaration du médecin traitant	1109	91,5%
Le parcours de soins	662	54,6%
Les contrats responsables des complémentaires santé	232	19,2%
Total des répondants	1 212	

Le forfait de 1 euro à la charge du patient :

	Effectif	%
Très utile,	181	14,9%
Plutôt utile,	470	38,8%
Plutôt pas utile,	188	15,5%
Pas utile du tout	341	28,1%
Nsp	32	2,6%
Total	1 212	100,0%

La déclaration du médecin traitant :

	Effectif	%
Très utile,	207	17,1%
Plutôt utile,	395	32,6%
Plutôt pas utile,	214	17,7%
Pas utile du tout	379	31,3%
Nsp	17	1,4%
Total	1 212	100,0%

Le parcours de soins :

	Effectif	%
Très utile	238	19,7%
Plutôt utile	405	33,4%
Plutôt pas utile,	216	17,8%
Pas utile du tout	344	28,3%
Nsp	9	0,8%
Total	1 212	100,0%

Les contrats responsables des complémentaires santé :

	Effectif	%
Très utile,	203	16,7%
Plutôt utile,	477	39,4%
Plutôt pas utile,	211	17,4%
Pas utile du tout	236	19,5%
Nsp	85	7,0%
Total	1 212	100,0%

Comment avez-vous été informé de ces dispositions (plusieurs réponses possibles)?

	<i>Réponses "oui"</i>	Effectif	%
Par votre organismes assureur		463	38,2%
Par votre entreprise		108	8,9%
Par la presse et les médias		850	70,1%
En recherchant vous-même l'information		140	11,6%
Autre		140	11,6%
Total des répondants		1 212	

Jugez-vous que l'information délivrée par votre organisme assureur sur la réforme de l'assurance maladie et son impact sur votre complémentaire santé est?

	Effectif	%
Très satisfaisante	145	13,1%
Assez satisfaisante	571	51,5%
Peu satisfaisante	278	25,1%
Pas satisfaisante du tout	114	10,3%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

Le forfait de 1 euro, applicable depuis le 1er janvier 2005, a-t-il modifié ou va-t-il modifier votre comportement en matière de consultations?

	Effectif	%
Oui, certainement	36	3,0%
Oui, probablement	58	4,8%
Non, Probablement pas	203	16,7%
Non, certainement pas	916	75,5%
Total	1 212	100,0%

Avez-vous déclaré un médecin traitant?

	Effectif	%
Oui	950	78,4%
Non	262	21,6%
Total	1 212	100,0%

Pour vous, le respect du parcours de soins avec la consultation en premier lieu chez votre médecin traitant avant de voir un spécialiste, est une mesure ?

	Effectif	%
Très facile	300	27,1%
Plutôt facile	435	39,2%
Plutôt pas facile	174	15,7%
Pas facile du tout à respecter	199	17,9%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

En matière de remboursement de votre complémentaire santé, à cotisation égale, quelle serait pour vous la meilleure option:

	Effectif	%
Un remboursement quasi total sur un champ réduit de prestations de santé	517	46,7%
Un remboursement plus faible mais sur un champ plus large de prestations de santé	445	40,1%
Nsp	146	13,2%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

Chez votre pharmacien habituel, bénéficiez-vous du tiers payant en ce qui concerne les remboursements de votre complémentaire santé ?

	Effectif	%
Oui	986	88,9%
Non	105	9,5%
Nsp	18	1,6%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

Seriez-vous prêt à ne plus bénéficier du tiers payant et donc à faire l'avance de vos remboursements de complémentaire santé au pharmacien, en contrepartie d'une légère baisse de vos cotisations de complémentaire santé ?

	Effectif	%
Oui	394	40,0%
Non	567	57,5%
Nsp	24	2,5%
Total	986	100,0%

Réponses manquantes

227

Pour la limitation des dépenses de santé, selon vous, la réforme de l'assurance maladie est-elle?

	Effectif	%
Très utile	224	18,5%
Plutôt utile	519	42,8%
Plutôt pas utile	241	19,9%
Pas utile du tout	228	18,8%
Total	1 212	100,0%

Pour l'amélioration des soins, la réforme de l'assurance maladie est-elle?

	Effectif	%
Très utile	229	18,9%
Assez utile	477	39,3%
Plutôt pas utile	275	22,7%
Pas utile du tout	231	19,1%
Total	1 212	100,0%

En matière de prévention, dans le cadre de votre entreprise, vous préféreriez:

	Effectif	%
Des prestations de prévention liées aux grands thèmes de santé	256	42,6%
Des prestations de prévention adaptées à votre activité prof	309	51,5%
(Ne sait pas)	36	5,9%
Total	601	100,0%

Réponses manquantes

612

Si vos cotisations de complémentaire santé augmentent pour 2006 d'environ + 10 % ?

	Effectif	%
Conserver les mêmes garanties et payer l'augmentation	496	46,2%
Diminuer les garanties pour limiter ou éviter l'augmentation	166	15,4%
Changer d'organisme assureur	274	25,5%
Nsp	121	11,2%
Autre	18	1,7%
Total	1074	100,0%

Réponses manquantes

138

Aujourd'hui, par rapport à vos garanties de complémentaire santé, avez-vous le sentiment de payer:

	Effectif	%
Beaucoup trop cher	172	15,5%
Un peu trop cher	383	34,6%
Le juste prix	518	46,7%
Nsp	36	3,2%
Total	1108	100,0%

Réponses manquantes

104

Pour finir et afin de pouvoir analyser vos réponses, dans quelle tranche se situe le revenu net mensuel de votre foyer?

	Effectif	%
Moins de 800 (- 5000 ff)	78	6,5%
De 800 à moins de 1500 (de 5000 à moins de 10000 ff)	289	23,8%
De 1500 à moins de 2300 (de 10000 à moins de 15000 ff)	338	27,9%
De 2300 à moins de 3000 (de 15000 à moins de 20000 ff)	212	17,5%
De 3000 à moins de 3800 (de 20000 à moins de 25000 ff)	107	8,8%
De 3800 à moins de 4500 (de 25000 à moins de 30000 ff)	67	5,5%
Plus de 4500 (plus de 30000 ff)	56	4,7%
Refus / nsp	64	5,3%
Total	1 212	100,0%

